

---

# Alesia

---

Chaque Français connaît par coeur le récit des affrontements que livra Vercingétorix face à « l'envahisseur romain » (vous noterez l'emploi des guillemets...), combattant héroïquement à Gergovie et à Alesia.

Bien que depuis Napoléon III, l'on considère que le site de cette dernière bataille soit Alise Sainte Reine, en Bourgogne, de nombreux doutes subsistent... doutes qui ne plaisent guère aux défenseurs de la thèse officielle.

Particulièrement intéressé par ce sujet, l'auteur des pages ci dessous a décidé d'en savoir plus sur cette querelle. Se penchant sur les travaux largement diffusés traitant des insuffisances notables du site d'Alise-Sainte-Reine, sur les résultats obtenus sur un autre site par une équipe reconnue d'archéologues et d'historiens, et enfin sur l'attitude des institutions responsables de la recherche archéologique en France devant ces découvertes. Ces dernières sont importantes, étendues, visibles et datées... Des fouilles sont nécessaires pour en déterminer l'exacte nature : depuis plus de quarante ans elles sont interdites. Pourquoi ? Leur exécution dans un endroit à peine habité ne nuirait à personne sur place et il semble bien que le jeu en vaille la chandelle ... Alors ?

En espérant que ce dossier vous permette de vous forger votre propre opinion. Bonne lecture...

## Introduction

### CHAPITRE PREMIER : La thèse officielle, Alésia se situe à Alise Sainte Reine

#### **I : Bref rappel de la tradition**

#### **II : La position officielle actuelle sur le site d'Alesia**

#### **III : Examen critique de la position officielle**

#### **IV : Conclusion du chapitre premier – Alise Sainte Reine, position intenable**

### cHAPITRE DEUXIÈME : Les travaux d'André Berthier, la localisation d'Alésia dans le Jura

#### **I : Les Premières découvertes**

#### **II : Les résultats des quelques sondages autorisés**

#### **III : Conclusion du chapitre deuxième – L'Alésia antique dans le Jura, l'aboutissement d'une méthode**

### CHAPITRE TROISIÈME : La recherche historique face à l'arbitraire

#### **I : Les arguments de l'archéologie officielle contre le site du Jura**

#### **II : La réfutation par l'erreur**

#### **III : Conclusion du chapitre troisième – La réfutation du Jura, un impossible travail de Romains**

## Conclusion générale

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

#### **I : Lettre adressée à Mme Danielle Porte, présidente de l'AAB-ceadj**

#### **II : La désignation d'Alise-Sainte-Reine dans les documents du Moyen Age**

#### **III : Quelques anomalies archéologiques et militaires d'Alise-Sainte-Reine**

#### **IV : Les auteurs anciens et Alésia**

## **V : Comparaison entre la description de l'Alésia antique, le site d'Alise-Sainte-Reine et celui de Chaux, Crans, Syam**

## **VI : L'implantation du site d'Alésia dans le Jura sur le territoire des communes de Chaux, Crans et Syam (par Jacques Berger)**

Alesia

Introduction

Peut-on douter de la localisation actuelle d'Alesia ?

La localisation d'Alésia ne fait apparemment guère de doutes : la place forte gauloise se situait sur le mont Auxois, à Alise-Sainte-Reine, en Bourgogne. L'idée s'en est imposée depuis les fouilles exécutées sous l'autorité directe de Napoléon III il y a cent cinquante ans. Plus qu'une idée reçue, c'est un véritable dogme national.

Pourtant, on l'a presque oublié, cette localisation voulue par Napoléon III fut vivement critiquée par nombre d'érudits de l'époque. Ceux-ci relevèrent en effet entre le site d'Alise-Sainte-Reine et les textes des historiens anciens de très nombreuses incompatibilités que les dernières fouilles (1991-1997) n'ont pas résolues. Parallèlement, des travaux récents appuyés sur des analyses rigoureuses des textes et des découvertes archéologiques reconnues ont abouti à une hypothèse qui ne présente aucune des incompatibilités relevées à Alise-Sainte-Reine et répond aux descriptions des textes anciens.

Il y a donc deux hypothèses en présence : d'un côté la thèse officielle qui s'appuie sur une tradition nationale enracinée et une certaine interprétation des fouilles réalisées à Alise-Sainte-Reine ; de l'autre les résultats d'une recherche reposant à la fois sur les critiques émises par des érudits du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'analyse des textes et des découvertes archéologiques faites dans le Jura depuis 1962.

De telles discussions entre historiens sont ordinaires. Elles relèvent de la recherche la plus classique. On aurait pu s'attendre à ce que l'examen des découvertes du Jura soit fait dans un climat strictement professionnel. Textes, lieux et données archéologiques sont accessibles et se prêtent à l'analyse. Les deux hypothèses peuvent donc être aisément comparées. Cette discussion sur le fond est pourtant impossible :

Les dirigeants des institutions nationales d'histoire et d'archéologie sont depuis toujours partisans du site d'Alise-Sainte-Reine. Ils ont créé dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle une véritable tradition nationale sur ce sujet et depuis cette époque se succèdent en la soutenant activement. Ils peuvent utiliser dans ce but tout le poids des institutions qu'ils dirigent ou influencent (à commencer par l'Université, l'Education Nationale, la Recherche...). De nos jours ils affirment que, comme les travaux de leurs prédécesseurs, les leurs font de cette localisation une vérité. Le nouveau site proposé présente des arguments très sérieux mais pas encore suffisants pour qu'il fasse pleinement autorité : pour qu'une telle localisation soit scientifiquement établie il est nécessaire que des preuves archéologiques encore plus décisives la confirment. Ces preuves ne peuvent être que le résultat de fouilles. Or ces fouilles ne sont pas libres ; il faut une autorisation officielle pour les réaliser. Cette autorisation dépend des dirigeants des institutions nationales d'archéologie qui sont justement les partisans de l'hypothèse adverse : malgré

les interventions de plusieurs ministres de la Culture dont dépendent ces dirigeants, les autorisations de lancer de véritables fouilles n'ont jamais été accordées.

Ce blocage est d'autant plus paradoxal qu'il provient des institutions mêmes qui sont chargées de faciliter la recherche dans les domaines historiques et archéologiques et que la bataille d'Alésia est un événement majeur de notre Histoire. Elles devraient s'empressez d'en vérifier tous les aspects. Elles s'y refusent au nom de leurs propres convictions. Elles n'ont cependant pas pu empêcher toute évolution.

D'un côté, les données mises en évidence dans le Jura ont entraîné l'intervention de plusieurs Ministres de la Culture, MM. Malraux, Duhamel et Michelet. Ils imposèrent l'exécution de sondages que l'obstruction des services concernés réduisit autant que possible. Trop rares et très limités, ces sondages ont pourtant apporté des éléments archéologiques positifs. Ils confirment l'intérêt historique majeur du site.

De l'autre, la direction de l'archéologie a déclenché de nouvelles fouilles à Alise-Sainte-Reine pour lever tous les doutes que le site génère, rendre alors inutile toute autre recherche sur la localisation d'Alésia et retirer ainsi sa justification au site du Jura. Ces résultats sont-ils atteints ?

On peut signaler sur ce point que, quelle que soit la valeur accordée aux fouilles récentes d'Alise-Sainte-Reine, on ne voit pas en quoi elles annuleraient ce qui a déjà été établi dans le Jura : qu'il s'agisse ou non de l'Alésia antique, tout y reste aussi imposant et demande toujours que des recherches suivies s'y déroulent. Si elles aboutissaient à y situer la bataille d'Alésia, c'en serait fini des thèses officielles sur Alise-Sainte-Reine. Pour ce dernier site, l'enjeu n'est pas neutre.

L'objet de cette note est de présenter et d'évaluer les arguments des deux localisations. Une première partie exposera les positions officielles de l'administration de l'archéologie en faveur d'Alise-Sainte-Reine et examinera si ses arguments sont décisifs. Une deuxième partie présentera les éléments qui militent en faveur du site du Jura. Une dernière partie montrera de quelle façon l'administration de l'archéologie traite ces données. La conclusion proposera une meilleure conception de la recherche.

---

## CHAPITRE PREMIER : La thèse officielle, Alésia se situe à Alise Sainte Reine

### **I : Bref rappel de la tradition**

---

Cette tradition provient de constatations qui ont paru évidentes et qui pour beaucoup le sont encore. Lorsque dans les années 1860 Napoléon III à la recherche de symboles nationaux décide de placer officiellement Alésia à Alise-Sainte-Reine, il s'appuie d'abord sur un argument de bon sens, la ressemblance des noms Alise et Alésia. Il ne fait procéder à aucune analyse critique des textes disponibles. Il connaît peut-être le poème du moine Eric d'Auxerre qui évoque pour la première fois cette apparente concordance. Il fait aussitôt procéder à des fouilles et croit y trouver immédiatement toutes les confirmations qu'il espère. Les nombreuses critiques de l'époque ne sont pas prises en compte et la localisation d'Alésia à Alise-Sainte-Reine est dès lors officialisée.

Les trouvailles sont en effet nombreuses, variées, parfois riches : très nombreuses armes, monnaies de toutes les tribus gauloises, canthare d'argent ; on parla même, à tort, d'un statère d'or dit de Vercingétorix. Ce n'est pas tout : des retranchements nombreux se révèlent et couvrent des surfaces importantes au point que leur interprétation en devient (et reste) incertaine. Mais enfin des faits sont là : armes et monnaies authentifient les combattants ; il y a bien eu un siège, des Romains et des Gaulois, donc Alise-Sainte-Reine est Alésia. L'autorité bonapartiste imposa ces certitudes et

l'Université les entérina sans plus d'examen.

Ce bref résumé suffit à montrer comment est née la tradition. De nombreux rapports et livres disponibles en reprennent régulièrement les éléments avec toute la force que donnent la tradition, le poids des institutions et une présentation systématiquement répétée dans toutes les instances et à tous les niveaux nationaux. Cette tradition est devenue un dogme et ce dogme est utilisé pour éliminer sans discussion toute tentative de remise en cause. La lettre présentée ci-dessous en est une parfaite illustration.

## *Alesia*

### CHAPITRE PREMIER : La thèse officielle, Alésia se situe à Alise Sainte Reine

#### **II : La position officielle actuelle sur le site d'Alesia**

Cette lettre récente (dont le texte est reproduit en annexe I, page 37) servira de référence dans cette présentation. Elle émane du sous-directeur de l'archéologie. C'est la réponse à un courrier de l'association ALESIA<sup>[1]</sup>, dont les membres ont mené durant des années des recherches sur le site du Jura. Ce courrier demandait quelle suite l'administration de l'archéologie entendait donner aux travaux et découvertes déjà réalisés sur ce site.

La réponse de l'administration est une fin de non recevoir.

Nous reprendrons les deux principaux paragraphes de cette lettre pour en comparer les affirmations aux réalités du terrain et des textes. Nous commencerons par considérer toutes les implications de la dernière phrase : « Les travaux de M. Michel Reddé à Alise-Sainte-Reine ont mis un terme à ce débat ancien parmi les archéologues et historiens de la Gaule romaine. »

M. Michel Reddé est le vice-président de la Commission Nationale de l'Archéologie dont le président est

le Ministre de la Culture. Il est donc le plus haut fonctionnaire hiérarchique de cette administration. Il s'est consacré durant des années à fouiller le site d'Alise-Sainte-Reine (1991-1997) et a publié sur le sujet plusieurs ouvrages et un volumineux rapport de fouille.

Pour « mettre fin au débat » il faudrait que ses travaux lèvent de très sérieuses objections qu'il élude le plus souvent ou n'aborde pas. Elles sont pourtant d'une extrême gravité.

---

[1] Une nouvelle association, l'AAB-cedaj (Alésia André Berthier - Centre d'études et de documentation sur l'Alésia jurassienne.) lui a succédé depuis. Il s'agit d'une association qui se consacre à la diffusion des travaux du premier et principal découvreur du site du Jura. Sa présidente est Mlle Danièle Porte (auteur de *l'imposture Alésia.*).

---

## Alésia

### CHAPITRE PREMIER : La thèse officielle, Alésia se situe à Alise Sainte Reine

#### **III : Examen critique de la position officielle**

---

Loin d'être la référence absolue le site d'Alise-Sainte-Reine présente des faiblesses non élucidées. Leur nature est à ce point irréaliste qu'on hésite d'abord à les admettre pour ce qu'elles sont : d'incroyables errements auxquels on ne sait trop quel nom donner. Bien que leur simple énoncé paraisse difficilement plausible il faut pourtant les prendre en compte, en particulier :

- Le recours à des traductions erronées ou détournées de leur sens ;
- La déformation volontaire de textes et de documents ;
- Le trouble résultat des fouilles ;
- Les impossibilités géographiques et leurs conséquences cruciales ;
- Les carences inexplicables de la datation.

**1° Des traductions erronées ou détournées** – Dans la recherche historique, l'interprétation des textes anciens est une source fréquente de polémiques insolubles. Les trois exemples cités ici n'acceptent, eux, aucune interprétation. Ce sont des règles élémentaires de linguistique ou de grammaire qui condamnent le site d'Alise-Sainte-Reine ou mènent aux plus improbables inventions.

a) *La similitude supposée des deux noms, Alise et Alésia* : Eric d'Auxerre écrit au IX<sup>ème</sup> siècle, des centaines d'années après la conquête de la Gaule, un poème à la gloire de Sainte Reine, patronne d'Alise. Exercice de style de l'époque, il veut associer un événement connu à la ville qu'il célèbre. Il écrit qu'Alise est Alésia et en fait une défaite de César. Peut-il faire autorité ? Evidemment non, mais la tradition l'invoque et l'interprétation, même peu rationnelle[1], est libre. La suite est autrement décisive.

On trouve en 1839 sur le site le mot « Alisija » sur une plaque de marbre datée du 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ. Il figure dans un texte gaulois écrit en caractères latins dont la traduction est hypothétique. Bien que les graphies Alisija et Alise concordent parfaitement il est pourtant affirmé qu'Alisija signifie Alésia. Pourquoi ce é arbitraire à la place du i ?

De nombreux objets gallo-romains d'après la conquête (monnaies, médailles...) portent le radical « alis.» Il est considéré que tous ces « alis » prouvent que le site est Alésia.

Ainsi, plus on trouve de preuves que le nom du site s'écrivait Alisia, plus on veut imposer qu'on lise Alésia. C'est non seulement illogique mais surtout cette étymologie est scientifiquement indéfendable ; outre qu'aucun auteur antique n'a jamais écrit « Alisia, » le « é » d'Alisia est un « é long » en latin comme en grec ; en linguistique latine, un tel « é long » ne peut jamais devenir un « i. » La forme « Alésia » ne peut pas être confondue avec « Alisia. » Il s'agit d'une règle formelle, non d'une interprétation. La ressemblance des noms n'est qu'apparente. Elle n'a aucune valeur de preuve. Rien ne permet de faire venir le nom d'Alise de celui d'Alésia. A ce titre Alise-Sainte-Reine n'a rien à voir avec l'antique Alésia

b) *La localisation de l'Alésia antique selon les textes* : pour les auteurs anciens, dont César, l'Alésia antique est dans le Jura.

Pour trouver Alésia, César et son armée vont « in Sequanos.» Traduction de in + accusatif avec un verbe de mouvement : « chez les Séquanes.» Or les Séquanes sont dans le Jura, alors qu'Alise-Sainte-Reine est en Bourgogne chez les Eduens.

De plus tous les historiens grecs dont Plutarque, le mieux renseigné, écrivent également que l'Alésia antique était chez les Séquanes. A elles seules ces affirmations répétées interdisent qu'elle soit en Bourgogne et condamnent le site d'Alise-Sainte-Reine.

Pour le permettre quand même, on ne tient aucun compte des Grecs et on change la traduction de César en « vers les Séquanes.» On peut alors le faire s'arrêter en Bourgogne avant d'arriver chez les Séquanes et le voilà bien devant Alise-Sainte-Reine. Pour tout latiniste cette traduction est erronée, il faut mettre « chez. » Des centaines de cas identiques le prouvent. Seul cas (rarissime) où « in » pourrait être traduit avec un verbe de mouvement non par « chez » mais par « vers », celui où il est impossible

d'atteindre l'objectif. Ce n'est évidemment pas le cas ici parce que César atteint réellement Alésia[2], où qu'elle fût.

Le grand latiniste Jérôme Carcopino[3] n'accepte pas cette faute de grammaire (vers au lieu de chez). Il rétablit la bonne traduction et pour lui César va bien chez des Séquanes mais à Alise-Sainte-Reine (dont il est partisan) parce qu'il imagine qu'un jour certains de ceux-ci ont dû s'y installer. C'est pure invention, il n'y a trace nulle part de cette migration et jamais personne d'autre n'a cru pareille histoire. Un savant, et des plus grands, s'en est remis à une hypothèse de pure imagination faute de pouvoir tricher avec une règle de grammaire.

La règle de grammaire s'impose donc : César va chez les Séquanes et Alésia est dans le Jura.

En effet, César précise que l'Alésia antique n'est pas en Bourgogne.

Alésia prise, César dit se mettre en route pour aller chez les Eduens. Si Alésia est Alise-Sainte-Reine, comme Alise-Sainte-Reine est en Bourgogne et que la Bourgogne est le pays des Eduens, la phrase de César n'a aucun sens... sauf évidemment si l'Alésia antique n'est pas en Bourgogne. C'est encore une réfutation directe de l'hypothèse officielle.

Comment faire ? On prend les Mandubiens<sup>[4]</sup>, peuplade dont on ne sait que deux seules choses : ils vécurent dans l'Alésia antique et y moururent de faim entre les lignes. Malgré cela on leur attribue un territoire copié sur un diocèse du haut Moyen Age pris sur le territoire voisin des Lingons. A la chute d'Alésia, on soumet ces Mandubiens à l'autorité de ces derniers puis finalement à celle des Eduens. Il en résulte qu'Alise-Sainte-Reine serait devenue éduenne bien après la conquête romaine. Avant celle-ci, Alise-Sainte-Reine n'aurait donc pas été chez les Eduens et César, en quittant cette inconstante Alésia aurait pu se rendre chez eux en toute logique. En toute logique ?

Une peuplade massacrée des siècles avant la christianisation aurait occupé le territoire d'un diocèse du Moyen Age. Elle serait ensuite passée sous des dominations successives selon une chronologie et des raisons imaginaires, pour finalement ne pas être chez les Eduens tout en restant en Bourgogne. Pour sauver le site officiel on invente l'Histoire. Voilà qui ne peut rien changer à ce que dit César : l'Alésia antique n'est pas en Bourgogne, ce n'est donc pas Alise-Sainte-Reine.

c) *La durée d'une étape décisive* : Marchant vers l'Alésia antique, César livre un combat de cavalerie dans une plaine. Il écrit qu'en en partant il atteint l'Alésia antique « altero die » ce qui se traduit par « le jour suivant. » Or aux environs d'Alise-Sainte-Reine il n'y a pas de plaine correspondant au texte de César à moins de deux jours de marche : ce texte aussi s'oppose donc à la thèse officielle.

Des partisans[5] de cette thèse ont traduit « altero die » par « le surlendemain » ce qui donne les deux jours nécessaires. Ils précisent que dans une énumération « altero die » peut signifier « le surlendemain. » Mais ici c'est impossible car il n'y a pas d'énumération et le traducteur qui a par définition le texte en main le sait obligatoirement. Il n'a pas le droit d'invoquer une énumération quand il voit qu'il n'y en a pas. Cet ouvrage est d'ailleurs le seul à donner cette traduction fautive mais favorable à Alise-Sainte-Reine. Notons enfin que dans un autre texte[6] César utilise indifféremment « altero die » (le jour suivant) et « postero die » (le jour d'après) pour indiquer une même date.

Toute confusion est donc impossible. La seule traduction est « le jour suivant. » Il n'y a pas de place à Alise-Sainte-Reine pour le combat de cavalerie qui précéda de vingt-quatre heures le début du siège de l'Alésia antique.

d) *Commentaire sur ces traductions détournées de leur sens* : ces quelques lois linguistiques et les textes grecs sont autant de réfutations d'Alise-Sainte-Reine. Elles interdisent explicitement que le nom Alésia puisse donner Alise, imposent qu'Alésia soit dans le Jura, proscrirent qu'elle soit en Bourgogne. Les conséquences d'une localisation faite sans analyse critique préalable des textes les plus simples et les plus accessibles condamnent à inventer l'histoire ou refaire la grammaire.

Les travaux de M. Michel Reddé ne traitent tout simplement pas ces points et reprennent la fautive traduction de « chez » par « vers » et l'énumération imaginaire qui accorde les deux jours nécessaires pour atteindre l'Alésia antique<sup>[7]</sup>. Ces fautes patentes sont nécessaires à la thèse officielle et la condamnent. Dans le domaine de ces textes essentiels, si le débat est clos, ce n'est pas en faveur des travaux de M. Michel Reddé ni de la direction de l'archéologie.

**2° La déformation volontaire de textes et de documents** – Nous avons vu des déformations portant sur la langue latine. Ce procédé s'étend de façon plus large à des textes entiers. Elle atteint même les propres écrits de M. Michel Reddé.

a) « *La réalité des descriptions littéraires antiques*[8] » : ce sont ses propres textes que M. Michel Reddé interprète librement. Il note dans son rapport qu'un fossé de 20 pieds situé à 120 m des retranchements selon César est pour lui à plus de 600 m et qu'il ne fait pas les 20 pieds annoncés ; que les pièges n'ont jamais été trouvés dans le bon ordre ; ajoutons qu'il sont souvent différents de ceux décrits par César ; que les distances entre les tours (systématiquement 24 m selon César) varient de 15 à 57 m ; que l'implantation des camps qu'il propose est dans la majorité des cas en opposition avec les textes ; bref,



que rien ne correspond. De ces constatations et d'autres comparables écrites par lui-même il tire une conclusion imprévisible : « La fouille d'Alésia permet de saisir concrètement la réalité des descriptions littéraires antiques » ce qui veut dire en bon français que les fouilles correspondent aux textes. Il vient pourtant de démontrer le contraire.

Sa conclusion est évidemment illogique. Elle veut déguiser une réalité inconciliable avec les thèses officielles. Cette petite rouerie étonne tout lecteur un peu vigilant. Ce n'est évidemment pas un délit, juste un indice personnel intéressant.

Sur le plan archéologique c'est tout autre chose. Cette bénigne conclusion est précédée de la reconnaissance officielle d'une série irréfutable de différences marquantes entre le site d'Alise-Sainte-Reine et les descriptions de César[9]. C'est exactement ce que disent les adversaires du site depuis l'origine. Cette reconnaissance avouée établit de la meilleure façon que ces fouilles ne prouvent rien et qu'Alise-Sainte-Reine n'est donc très probablement pas l'Alésia antique.

b) *Des mesures qui ne se retrouvent pas dans les plans*[10] : M. Michel Reddé indique dans le rapport de fouille la longueur des retranchements de César. Sur un plan, il les trace en harmonie avec ce qu'il affirme en être les restes. Or en relevant la longueur de ses tracés on obtient un résultat différent de celle annoncée (enceinte intérieure : César, 15 km - sur le plan, 12 ; enceinte extérieure : César, 21 km - sur le plan, 15). L'écart total est de 9 km en moins sur les 36 donnés par César soit un quart, ce qui est considérable<sup>[11]</sup>.

M. Michel Reddé se réfère aux chiffres de César mais, sans le dire, ne les reproduit pas dans son tracé : il commet une tromperie dans un document officiel et surtout reconnaît ainsi qu'il ne peut pas situer les travaux de César à Alise-Sainte-Reine sans les « arranger.» Il ne prouve qu'une chose : ces restes d'ouvrages ne sont pas ceux de César.

c) *Des changements de manuscrits*<sup>[12]</sup> : une traduction[13] de César utilise de bout en bout les manuscrits jugés les meilleurs (dits « alpha ») sauf pour un passage où elle est la seule connue à s'appuyer sur des manuscrits de second rang (dits « bêta ») sans le justifier. Pour tout chercheur ce passage est donc à éviter. C'est pourtant dans ce texte mal choisi que M. Michel Reddé va chercher des chiffres diminuant la dimension des retranchements, ce qui les rend un peu moins irréels à Alise-Sainte-Reine et un peu moins favorables au site du Jura. M. Michel Reddé n'a pas faussé lui-même cette traduction mais il sait professionnellement qu'elle est erronée. Il l'utilise quand même.

d) *Commentaire sur ces déformations des textes et des documents* : M. Michel Reddé tire une conclusion sans fondement de faits réels qu'il confirme en voulant les nier, avouant ainsi que ses fouilles contredisent

César ; il annonce des chiffres et en reporte d'autres sur ses plans ; il choisit une traduction provenant de manuscrits qui ne font pas référence... La rigueur nécessaire à toute recherche est totalement absente de ces pratiques. Ce sont purement et simplement des fraudes. Ce n'est pas ainsi qu'un site peut être scientifiquement prouvé.

**3° Le trouble résultat des fouilles** – La direction de l'archéologie actuelle se présente en continuatrice des travaux menés depuis Napoléon III. Ceci n'est pas sans risques car il pèse plus que des doutes sur l'authenticité des découvertes faites sur le site d'Alises Sainte Reine.

a) *Objets précieux, monnaies, poteries* : il fut prouvé que le statère d'or dit de Vercingétorix avait été trouvé non lors des fouilles d'Alise-Sainte-Reine mais à Pionsat (Puy de Dôme) et acheté lors d'une vente publique ; le canthare d'argent serait de l'époque de Néron. La reconnaissance officielle de ces anomalies compromet évidemment les autres résultats. Qu'on en juge :

Chose invraisemblable, les monnaies gauloises découvertes venaient de toute la Gaule, y compris, et en quantité, des tribus qui n'avaient pas participé aux combats ; de plus, elles étaient réparties en grand nombre et par paquets sur 500 mètres de fossé et seulement là alors qu'elles devraient normalement être dispersées et réparties sur tout le périmètre ; quelles interventions peuvent expliquer ce phénomène étrange ?

Mieux encore : les monnaies romaines remontent jusqu'à deux siècles avant le siège. On aurait donc payé les soldats avec des pièces qui n'avaient plus cours. Où les aurait-on prises ? Et pas une seule ne date de -52, année du siège.

Autre étrangeté : Dans ces armées, l'essentiel des récipients de toutes natures étaient en terre cuite. Il en aurait été trouvé des quantités lors des fouilles de Napoléon III mais tout a disparu depuis, ce qui n'est pas expliqué de façon convaincante. Par la suite il n'a été trouvé à Alise-Sainte-Reine aucun tesson daté sûrement de l'époque de la conquête romaine.

b) *Les armes* : des ouvriers ont témoigné à l'époque qu'ils avaient trouvé des armes empaquetées « ramassées par brassées. »

Elles sont enfermées dans les réserves du Musée de Saint Germain et inaccessibles au public depuis des dizaines d'années. Les demandes d'examen restent sans suite ;

Les ouvrages et articles sur le sujet, nombreux, n'en donnent jamais de photographies ;

Et pour cause : on sait de façon certaine, la démonstration en avait été faite dès l'époque de Napoléon III par comparaison avec des armes antiques et médiévales de musées allemands, que la typologie de ces armes exclut une attribution au 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ : elles remontent à l'âge du Bronze ou aux Mérovingiens...

c) *Les fonctions religieuses de l'Alésia antique* : des textes grecs présentent Alésia comme une métropole religieuse révéérée de tout le monde celte. A Alise-Sainte-Reine il n'y a aucune trace de lieu de culte celte. Ces mêmes textes grecs précisent que l'Alésia antique était enclose d'énormes remparts très anciens « édifiés par Hercule, » formule utilisée ordinairement par les Grecs pour désigner des murs que nous appelons « cyclopéens » sans plus d'arguments que leur monstruosité. On peut douter que de telles constructions aient pu disparaître au point de ne laisser nul vestige. Or il n'y en a pas trace à Alise-Sainte-Reine.

d) *Les vestiges d'ouvrages militaires* : ils sont réels, nombreux, souvent confus et leur interprétation a beaucoup varié.

Les fossés découverts présentent un aspect disparate : des emplacements, des largeurs et des profondeurs sans commune mesure ni entre elles ni avec le texte très précis de César. Le contraire en serait étonnant : entre 21 et 356 après Jésus Christ, Alise-Sainte-Reine a été assiégée sûrement quatre fois et peut-être six, d'où des restes de fossés, de tranchées et de remparts de tailles et de directions variées et peu conciliables entre eux, sans compter de nombreux fossés de drainage parfois confondus avec des ouvrages militaires.

Cette multiplicité d'éléments permet de dire qu'Alise-Sainte-Reine a été le lieu de plusieurs combats. Elle ne permet pas d'affirmer que l'un d'entre eux se serait déroulé à l'époque de César. Nous avons vu plus haut que M. Michel Reddé lui-même souligne les écarts manifestes entre ces vestiges et le texte de César, sans expliquer pourquoi il n'en tient pas compte.

Il déclare ailleurs que « L'archéologie montre à l'évidence que cette description - celle de César - ne correspond pour l'instant à aucun des secteurs explorés : les systèmes défensifs romains varient d'une ligne à l'autre, d'un point à l'autre du site, parfois à des centaines de mètres de distance[14]. » Après cette rafale d'aveux, comment ne pas reconnaître que ces restes ne sont pas ceux des travaux de César ?

e) *L'indigence des dernières découvertes* : des fouilles très importantes menées avec des moyens ultramodernes de 1991 à 1997 auraient dû rapporter beaucoup plus que celles fragmentaires de Napoléon III. Celles-ci avaient été très riches, on l'a vu. On aurait dû multiplier les trouvailles en élargissant le périmètre et en utilisant des moyens plus puissants. M. Reddé se sent donc obligé d'affirmer que la densité des objets trouvés est « comparable » et il cite : « Une série de tessons d'amphores, un boulet de pierre, quatre pointes de flèches, trois traits, un fragment d'épée et quelques menus objets[15]. » S'y ajoutent les restes d'une lance et trois balles de fronde.

Il saute aux yeux que ces quantités n'ont rien de « comparable » aux centaines d'armes et de monnaies trouvées par Napoléon III. On allègue la récupération systématique des moindres morceaux de métal sur les champs de bataille : comment expliquer alors la présence de plusieurs centaines d'armes (cachées depuis) en parfait état dans un seul fossé ? Et les nombreuses monnaies trouvées sur place n'auraient-elles pas dû être récupérées avant toute autre chose ? Qu'il se trompe ou veuille tromper, M. Reddé ne fait pas là œuvre scientifique désintéressée : il voudrait cacher qu'il n'a à peu près rien tiré de ses longs, énormes et coûteux travaux et que leur résultat est d'une exceptionnelle indigence.

f) *Commentaire sur le trouble résultat des fouilles* : Napoléon III aurait eu la chance de tomber sur la seule zone intéressante ? L'aurait-on aidé ? La question est devenue presque secondaire tant la réponse est probable. Il y a au moins une fraude établie (le statère) et nombre d'objets suspects, des monnaies anachroniques et inexplicables aux armes cachées et aux poteries perdues. Les lieux de culte celtes sont absents, les murs cyclopéens aussi. Quant aux retranchements mêlés de plusieurs sièges, on ne voit pas ce qui en distinguerait certains comme assurément attribuables à César alors qu'il est reconnu qu'ils ne sont ni aux emplacements décrits ni aux dimensions précisées.

Les fouilles d'Alise-Sainte-Reine ne renforcent en rien la thèse officielle, elles l'affaiblissent.

#### 4° Les impossibilités géographiques et leurs conséquences cruciales -

a) *Présentation générale - un site contraire à tout ce qui est connu d'Alésia* : Les textes latins et grecs décrivent de façon détaillée le site de l'Alésia antique en insistant sur les points qui intéressent les actions militaires. Ces données sont résumées dans le tableau suivant dont nous verrons plus loin comment il a été établi. Il permet d'apprécier si le site d'Alise-Sainte-Reine correspond de près ou de loin aux informations transmises par ces auteurs.

Géographie d'Alesia selon les textes	Géographie d'Alise Sainte Reine
A proximité de la Province Romaine	A plus de 250 km
Barrant le passage et imposant un siège	Aisément évitable, aucun obstacle autour
A une ½ étape d'une plaine (1 <sup>er</sup> combat)	A 60 km d'une plaine, donc bien trop éloignée
Sur une hauteur élevée	S'élève au maximum de 150 m
Cernée à son pied même par deux rivières	A distance, deux ruisseaux et une rivière
Autour, des collines très rapprochées	Collines les plus proches à 1,5 km
Des pentes abruptes	Une pente uniformément douce
Devant, une plaine de 4,5 km de long enclavée par des collines	Partout une vaste plaine nullement enclavée
Au Nord, une colline imposante. Vers le sommet un camp romain placé de façon	Au Nord une plaine où monnaies et armes devaient prouver la présence d'un camp romain qui pourtant

décisive	ne peut être qu'en hauteur
Des escarpements escaladés par les Gaulois pour attaquer ce camp	Aucun escarpement à escalader, et pourquoi escalader si le camp est en plaine ?
De formidables remparts jugés très anciens dès l'Antiquité.	Un mur fortifié gaulois au mieux antérieur de peu à -52, donc récent pour l'époque.
Un périmètre de l'ordre de 15 km	Un périmètre de 7 à 8 km
Abritant en plus de ses habitants 90 000 hommes, 15 000 chevaux, du bétail, des provisions, des prés... Manœuvres possibles.	Abritant au mieux 40 000 hommes sans approvisionnements et ne pouvant aucunement manœuvrer (entassement).
D'importantes ressources en eau	1 source, ruisseaux tenus par les Romains
Le relief naturel accentué limite de beaucoup la dimension des retranchements romains	Le sol plat devant être entièrement enclos les travaux sont incompatibles avec les effectifs

Quand on reprend le tableau ligne à ligne non seulement les différences sont évidentes mais surtout apparaissent des impossibilités logiques ou techniques :

Il doit y avoir une grande colline au nord, c'est une plaine ;

Lors des combats, les Gaulois doivent escalader des escarpements, il n'y en a pas ;

Etablir sur ce terrain plat et ouvert un double retranchement (un travail pharaonique de 36 km de long) absorberait pendant le mois et demi disponible, le calcul a été fait, un effectif au moins de moitié supérieur à celui de l'armée de César ;

Concilier les manœuvres militaires décrites par les textes et une topographie à ce point différente de ceux-ci mène à des impossibilités. L'exposer entraînerait ici de trop longs commentaires. Notons seulement que César écrit que pour attaquer son camp Nord, les Gaulois escaladèrent des pentes abruptes. Il fut pourtant situé en plaine et ce fut la thèse officielle un siècle durant.

b) *Le déplacement d'un camp romain et ses conséquences* : les soldats romains ne restaient pas jour et nuit sur leurs retranchements, ils étaient répartis dans des camps. Leur implantation à Alise-Sainte-Reine est un florilège d'impossibilités (lieux, dimensions...). C'est ainsi qu'à grand renfort d'affirmations dogmatiques, le camp romain évoqué ci-dessus fut situé en un lieu d'une éclatante invraisemblance. Cette « interprétation » étant enfin avouée pour intenable, il fallut le déplacer vers un lieu qui n'est guère meilleur, mais ce n'est pas là sa pire difficulté : ce changement officiel a une conséquence redoutable : rendre encore plus litigieux le produit des fouilles. C'est en effet au premier emplacement supposé et uniquement là, que furent trouvées armes, poteries et monnaies. Comment expliquer cette abondance en un endroit reconnu enfin comme étant hors des lieux avérés des combats sans évoquer une fraude générale ?

- La *congeries armorum* : pour esquiver la question on invoque[16] un rite barbare ou celte, la *congeries armorum* qui consistait à rassembler sur le lieu même des combats les armes des vaincus.

La description de ce rite ne figure jamais dans César, pas plus que le mot. On n'imagine pas les soldats romains de cette époque pratiquer ce rite inconnu ; devant le total imposant des monnaies on ne peut pas imaginer non plus que les cavaliers germains de César aient pu l'imposer, privant ainsi les légionnaires de tout ou partie de leur butin ;

Cette *congeries* n'aurait pas été réalisée sur le lieu des combats car en déplaçant le camp on déplace aussi l'affrontement qui lui est lié. Il aurait fallu après la bataille rapporter les armes du lieu des combats vers ce point et les y éparpiller en petits tas : voilà qui aurait été doublement contraire à la nature même du rite.

Enfin celui-ci aurait été exécuté avec un soin tel qu'il aurait inclus jusqu'aux débris de poteries : comme c'est là qu'on les a trouvés (avant de les perdre...) alors que rien ne le justifie, il faut bien croire qu'ils ont été apportés avec les autres vestiges pour célébrer le rite. Voilà qui est proprement impensable.

- L'adieu aux armes : cette hypothèse déjà bien faible se complique d'une autre : voici que les armes ne proviendraient plus du siège d'Alésia. Des propos alambiqués le laissent entendre[17] pour éliminer, habilement croit-on, les doutes qu'elles provoquent depuis toujours et les impossibilités que le déplacement du camp rajoutent encore. Cette élimination tourne au désastre : pourquoi les monnaies trouvées au même endroit et dans les mêmes conditions que les armes éliminées proviendraient-elles bien du siège, elles ?

c) *Commentaire sur les impossibilités géographiques et leurs conséquences* : petite colline isolée dominant un paysage de plaine largement ouvert, sans rien qui puisse rendre un siège obligatoire pour passer outre, avec des pentes sans escarpement, une dimension incapable de recevoir l'armée gauloise et un terrain exigeant des retranchements d'un volume irréalisable, ce site ne correspond manifestement pas à la géographie d'Alésia décrite par les auteurs antiques[18]. L'évidence en est telle que le seul lieu des trouvailles archéologiques, ce camp romain imaginaire, est purement et simplement effacé de la scène.

Et là, pour ainsi dire tout se détricote : le déplacement du camp débouche sur une nouvelle hypothèse merveilleuse où les temps, les mots et les rites se mélangent sans aucune justification ; il entraîne ensuite l'élimination quasi forcée des armes ; celle-ci à son tour jette la plus grande confusion sur la légitimité déjà bien problématique des monnaies tandis que des débris de poteries disparus sont abusivement sacralisés. Voilà encore un de ces incroyables errements auxquels on ne sait trop quel nom donner.

5° **Les carences inexplicables de la datation** – La datation est le nœud de toutes les contradictions du site d'Alise-

Sainte-Reine. En effet la datation d'un site se fait classiquement par l'examen des restes trouvés : sur un champ de bataille ce sont avant tout des objets caractéristiques, des monnaies, des armes, des poteries et des vestiges d'ouvrages. Les constatations précédentes laissent entendre que vouloir dater scientifiquement le site de -52 doit rencontrer des difficultés majeures.

a) *Examen des difficultés d'une datation scientifique* : les incertitudes, les contradictions et les suppositions qui entourent les éléments utilisés pour dater le site s'opposent à l'établissement d'une datation sûre et scientifique.

- Incertitudes : rappelons que les armes sont tellement anachroniques qu'elles sont cachées[19], leurs photos invisibles, leurs liens avec le siège obscurcis ; les monnaies romaines sont de tous les âges sauf de -52 ; de fortes quantités des monnaies gauloises proviennent de tribus absentes, ce qui fait naître inmanquablement un fort soupçon de fraude qui mine du même coup la vraisemblance des autres ; les poteries ont disparu avant tout examen ; la répartition systématique de tous ces objets par petits tas et dans une seule zone leur retire toute vérité archéologique (jamais les restes d'un champ de bataille ne se présentent ainsi) ; enfin et c'est le comble, ces restes sont trouvés là où il est officiellement reconnu qu'il n'y eut ni camp militaire ni combat ;

- Contradictions : comme les fouilles récentes ne trouvent rien, on affirme que cela est dû au « nettoyage » des champs de bataille durant l'Antiquité ; mais alors, comment aurait-il miraculeusement épargné les fortes et riches quantités de monnaies et d'armes trouvées au XIX<sup>e</sup> siècle ? Cette contradiction est insoluble ; elle suscite naturellement des soupçons ;

- Suppositions : L'archéologie officielle met en avant une balle de fronde moulée portant les lettres " T L A B I " pour prouver la présence sur les lieux de Titus Labienus, légat de César. On ignore tout des circonstances de sa découverte (lieu précis, inventeur, moment - on ne connaît que l'année, 1994 -, conditions de mise à jour etc.), toutes choses nécessaires pour permettre la mise en exergue d'un objet unique. En outre, et M. Michel Reddé le reconnaît (dans son ouvrage *Alesia*, page 155), les inscriptions sur les balles de fronde sont quasi toujours gravées et non moulées. Celle-ci serait donc non seulement une trouvaille unique sur le site mais encore exceptionnelle dans l'ensemble des fouilles gallo-romaines et au-delà pour un simple légat. Mais surtout, il pourrait tout aussi bien s'agir d'un sceau de potier utilisé pour marquer la production d'un atelier ; on en a trouvés en divers lieux et beaucoup portant les lettres L A B I O - L A B I - L A B I O N I S etc. qui évidemment n'ont rien à voir avec Labienus (D. Porte, *l'Imposture Alésia*, page 216 et revue ALESIA n° 25 page 17). Alors, balle de fronde doublement exceptionnelle ou marque ordinaire de potier ? On voit la fragilité de l'attribution retenue ! Après des années de fouilles, en être réduit à s'accrocher à une conjecture aussi isolée et aussi nébuleuse est un aveu d'impuissance. Quant aux ouvrages militaires, l'examen des vestiges des sièges successifs d'Alise-Sainte-Reine ne permet aucune datation ; ceux que la thèse officielle retient comme relevant des travaux de César ne présentent jamais les caractéristiques que ce dernier indique. Le rapport officiel

l'énonce en toutes lettres. Rien ne prouve donc qu'ils datent de -52. Comment établir une datation scientifiquement recevable sur ces suppositions ?

b) *Commentaire sur les carences inexplicables de la datation* : à s'en tenir aux règles en vigueur en la matière, la datation du site d'Alise-Sainte-Reine de l'époque de la conquête n'est pas établie. Pour les fouilles du 19<sup>ème</sup> siècle, monnaies, armes, poteries disparues, vestiges d'ouvrages, tout évoque l'erreur ou la fraude. Pour les dernières, aussi extraordinaire que cela paraisse, ni les rapports ni les ouvrages de M. Michel Reddé ne s'attardent sur la datation du site. Extraire ces preuves nécessaires des centaines de pages des volumineux rapports de fouille effectués sous son autorité devrait lui être facile. Les affirmations réitérées de l'intime conviction ne peuvent pas suffire. En ces matières, l'exposé des données et leur examen public et contradictoire font seuls autorité et sont obligatoires[20]. C'est la base de tout dossier archéologique. Négliger de l'établir est inexplicable. Il y faut des raisons impérieuses. Lesquelles ? Et jamais n'apparaît l'affirmation attendue et nécessaire :

- Tel objet date irréfutablement (et non « probablement ») du I<sup>er</sup> siècle avant Jésus Christ ;
- Or il a été trouvé à Alise-Sainte-Reine dans des conditions éliminant tout risque de fraude ;
- Donc ce site date bien de cette époque.

Des centaines de milliers d'hommes auraient foulé ce sol et combattu sans rien laisser derrière eux d'irréfutable ? La thèse officielle, arc-boutée sur ses armes cachées, ses poteries perdues et ses monnaies douteuses prétend que la datation va de soi puisqu'Alise-Sainte-Reine est Alésia. C'est ce postulat qui, sauf rarissimes exceptions, date péremptoirement de -52 ou du I<sup>er</sup> siècle avant J. C. tout ce qu'on y découvre. Car on trouve à Alise-Sainte-Reine les objets les plus divers, par exemple des fibules à ardillon[21], des monnaies de bronze[22], des éléments de technique militaire[23], toutes choses considérées jusque là comme postérieures à la conquête. Elles devraient être les références naturelles d'une datation scientifique. Or on n'en tient aucun compte ; mieux encore, quand les dates connues de l'apparition des objets qu'on y trouve ne cadrent pas avec celle supposée pour Alise-Sainte-Reine, on change tout simplement et très officiellement ces dates pour les aligner sur la thèse officielle, procédé évidemment fautif et qui de plus, fausse de proche en proche toute la chronologie gallo-romaine.

Ceci est hors de toute rigueur : la règle générale, c'est que ce sont les objets trouvés dans les fouilles qui datent les sites ; ici, quand on voit le nombre et la variété de ces objets récalcitrants la règle doit s'imposer. Mais à Alise-Sainte-Reine ce n'est pas le résultat des fouilles qui date le site, c'est le site qui date leur résultat. Au nom de quoi ?

Question centrale, question sans autre réponse que la seule tradition dont tout démontre l'extrême fragilité. C'est dire que la datation du site n'a aucune base scientifique. Elle a tous les caractères de la fiction.



- 
- [1] Voir en annexe II comment Alise-Sainte-Reine fut désignée durant le Moyen Age.
- [2] A. Monnin, Alésia et le texte de César, dans *Gaule*, n°10-11, nov 1958, après analyse de 400 cas de l'utilisation de in + acc. chez César. Pour vers les Séquanes, il faudrait « ad Sequanos.»
- [3] Dans son ouvrage *Les ruses de César*.
- [4] Ph. Barral – Dossiers d'Archéologie 305 – 2005
- [5] E. de Saint-Denis (ouvrage avec J. le Gall et R. Weil : Alésia, Textes littéraires antiques, Paris, 1973) traduction « *modifiée sur certains points touchant à la compréhension même du récit césarien.*» (Sic !)
- [6] Jules César – Guerre Civile – 3, 19, 4.
- [7] M. Reddé, Rapport de fouille – Le récit césarien.
- [8] M. Reddé in Rapport de Fouille.
- [9] Voir la reconnaissance cette fois directe de ce fait par M. Reddé en d), section 3, chapitre premier, *Alesia*.
- [10] M. Reddé in Rapport de Fouille.
- [11] J. Berger, *l'Art de s'auto-démolir*, dans *A.L.E.S.I.A.*, 18, 1998, 14-15.
- [12] Danielle Porte – *L'imposture Alésia* – page 147.
- [13] Constans, *les belles lettres*, 1959, Paris.
- [14] Rapport de fouille page 125.
- [15] M. Reddé, ouvrage cité, page 188.
- [16] J. Harmand, Une campagne césarienne-pages 323 et suivantes.
- [17] M. Reddé, *l'Archéologie face à l'imaginaire*, pages 187-188
- [18] Voir en annexe III, page 38, quelques autres anomalies archéologiques et militaires du site d'Alise-Sainte-Reine
- [19] Un essai de datation incertain aboutit à de bien surprenantes conclusions. Voir P. Couissin (*Armes romaines*, Paris, 1926) particulièrement page 297.
- [20] Cette évidence est renforcée par le décret du 27 09 2005 qui rend obligatoire la présentation des éléments chronologiques dans tout rapport de fouille.
- [21] M. Reddé, Alésia, ouvrage cité.
- [22] F. Bourguet.
- [23] J. Bernard, *l'armée romaine en Gaule*, Paris, Errance, 1996, page 40.

---

## Alesia

### CHAPITRE PREMIER : La thèse officielle, Alésia se situe à Alise Sainte Reine

#### IV : Conclusion du chapitre premier – Alise Sainte Reine, position intenable

---

Des années de fouilles, des centaines de pages de rapport, des dizaines de livres, une mobilisation constante des ressources de l'érudition et le soutien de toutes les institutions impressionnent. Elles ne font pas une vérité. Les travaux de M. Michel Reddé n'établissent pas que les recherches sur l'Alésia antique soient closes. Les éléments qui s'y opposent et que trop souvent il ne traite pas sont réels, graves, concordants :

- La linguistique interdit que le nom Alésia devienne jamais Alise ; une règle de grammaire est inapplicable sans la fabuleuse migration des Séquanes ; César ne peut aller en Bourgogne après le siège sans l'histoire fictive d'une tribu. Une seule de ces erreurs ou de ces trop subtiles arguties serait déjà irrecevable, mais trois...et cela sans compter les témoignages des historiens grecs ;
- Il est reconnu que « dans tous les secteurs explorés » les retranchements attribués à César sont en contradiction avec ses descriptions ; le tracé des plans le confirme jusqu'à l'imprudence ;
- L'inquiétante pauvreté des dernières fouilles est à la fois énoncée, déguisée et inexpliquée ; il est pourtant probable que si on ne trouve rien c'est qu'il n'y a rien à trouver, et dans ce cas...
- La datation est affirmée sans étude argumentée ni débattue, carence d'une exceptionnelle gravité en archéologie. Elle ne relève que d'une tradition hautement contestable qu'aucun élément sûr ne peut confirmer. Elle ne peut faire autorité ;
- Les descriptions géographiques ne sont pas prises en compte sauf pour le déplacement d'un camp où armes et monnaies perdent définitivement toute légitimité. A nouveau le site est mis en cause, cette fois par les modifications forcées que les tenants de la thèse officielle lui font subir sous la pression d'impossibilités qu'ils avouent enfin après plus d'un siècle d'affirmations contraires. Il n'y a plus aucune explication archéologique à la présence déjà suspecte des objets entassés là ; et on ne prendra pas pour démonstration scientifiquement recevable la fable confuse tirée d'un rite barbare anachronique.

Ce dernier exemple n'est pas unique dans le petit monde intellectuel d'Alise-Sainte-Reine. Il est même assez coutumier. Séquanes, Mandubiens, Barbares ou Celtes, d'autres encore, sortent prestement de la coulisse menés par des érudits ; ils jouent leur scène et disparaissent vite, guère applaudis, mais leur passage sur l'estrade permet plus tard de les évoquer comme autant d'études très sérieuses, et qui irait y voir dans ce climat de conformisme et de respect clanique de l'autorité ? Impénétrables au profane, ces entrelacs enrichissent le mythe ; pourtant ce sont des fables, seulement des fables dont bien entendu on ne débat jamais en public.

On en arrive là parce que l'usage qui est fait des textes est accessoire et inconstant : s'ils confirment certaines suppositions, ils sont acceptés ; sinon, ils sont ignorés, déformés ou réputés inexacts. On ne s'en cache pas ; un traducteur écrit en toutes lettres cette énormité que « la traduction est modifiée sur certains points touchant à la compréhension du récit,» en clair pour la faire coller au site d'Alise-Sainte-Reine<sup>[1]</sup>. Ailleurs on évoque les exagérations méditerranéennes de César pour contester ses chiffres ou mieux encore « le bon goût latin » pour éliminer des données gênantes. Etrange souci du beau quand

on souhaiterait celui du vrai.

César savait pourtant de quoi il parlait, lui qui pour sauver son armée utilisa durant des semaines chaque pouce du terrain et l'expliqua dans le plus grand détail. Argument balayé : le site officiel est plus vrai que le récit technique du premier et principal témoin (et des autres). Extraordinaire méthode historique qui fait primer sur les documents les mieux établis un site arbitrairement choisi par une administration. Il y faudrait des arguments irréfutables. A Alise-Sainte-Reine, ils ne sont nulle part.

Certes il y a des preuves de la présence sur le site d'une ville gallo-romaine assez prospère postérieure à la conquête. Mais il faut un véritable florilège de manquements aux règles déontologiques les plus élémentaires pour affirmer que ce serait le site d'Alésia.

La réalité, c'est que la position est intenable : toutes les critiques exposées ici ne seraient-elles pas publiquement discutées, démontées et réfutées depuis longtemps si elles étaient réfutables ?

Dans ces conditions le recours au principe d'autorité est le dernier rempart. Utilisé à plein dans la lettre de la sous direction de l'archéologie, il l'est également dans tous les textes « orthodoxes » et dans l'affirmation partout répétée que « la communauté scientifique » serait ralliée à la thèse officielle, ce qui, après ce qu'on vient de lire, lui demanderait avant tout d'avoir un certain sens de la hiérarchie. Car si de nouvelles recherches sont décrétées inutiles, ce n'est pas que « les travaux de M. Michel Reddé ont mis un terme à ce débat » mais plutôt que le fait d'autoriser des fouilles ou d'accepter de débattre du sujet laisserait entendre que les certitudes affichées ne sont pas absolues. Si en plus, cela devait confirmer l'existence ailleurs de possibilités égales voire supérieures à celles d'Alise-Sainte-Reine, c'est toute la position qui s'effondrerait.

Le principe d'autorité déjà incompatible par essence avec la recherche s'appuie ici sur une thèse officielle irrecevable en de multiples domaines. Il est doublement inacceptable. Rien ne permet d'interdire la recherche ni d'empêcher le débat autour de l'Alésia antique sur de pareils arguments.

---

[1] E. de Saint-Denis (ouvrage avec J. le Gall et R. Weil : Alésia, Textes littéraires antiques, Paris, 1973) traduction « *modifiée sur certains points touchant à la compréhension même du récit césarien.* » (Sic !)

---

## Alesia

### CHAPITRE DEUXIÈME : Les travaux d'André Berthier, la localisation d'Alésia dans le Jura

#### **I : Les Premières découvertes**

---

**1° Présentation des défenseurs et inventeurs du Jura** – Nombre d'hypothèses historiques présentées comme révolutionnaires sont le fait de personnes dont les compétences peuvent présenter de telles lacunes que leurs prétendues découvertes sont illusoire. L'argument a beaucoup servi et pas toujours à tort. Il convient donc de préciser les titres et compétences des principaux inventeurs et défenseurs du site du Jura.

**André Berthier** (1907/2000) Issu de l'Ecole des Chartes. Archiviste-paléographe et correspondant de l'Institut de France, directeur de la circonscription archéologique de Constantine et conservateur en chef des Archives Nationales (Paris). Officier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Médaille Militaire, Commandeur de l'ordre National du Mérite et Commandeur de l'ordre des Arts et Lettres. On lui doit la localisation de la ville de Cirta (guerre de Jugurtha), la découverte et la description complète de la ville romaine de Tiddis (éditée chez de Boccard - Paris - 2000 - 496 pages), la modification de l'emplacement du site d'Avaricum, enfin le renouvellement complet de la question d'Alésia. Il se consacra à cette recherche à partir de 1962. Son ouvrage de référence sur ce sujet est : Alésia - Les Nouvelles Editions Latines - 1990 - 320 pages - En collaboration avec A. Wartelle.

**André Wartelle** (1930-2001) Docteur es lettres, docteur en études grecques, maître ès arts de la Faculté libre des Lettres, diplômé de grec biblique. Bibliothécaire de l'Association des études grecques, Doyen de la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris, membre du Conseil d'Administration de l'Association Guillaume Budé, lauréat de l'Académie française.

**René Potier** Professeur de lettres classiques. Il a consacré une partie de sa vie à l'analyse historique et

critique des textes de César traitant du siège d'Alésia. Son livre *Le génie militaire de Vercingétorix* (Editions Volcans, 1973) apporte un éclairage décisif sur cette campagne et une analyse inégalée du texte.

**Jacques Berger** De formation classique et ingénieur civil des Mines, géophysicien, il est l'auteur du livre *Alésia - Chaux des Crotenay, pourquoi ? Répertoire complet des vestiges gaulois et romains du site qu'il mit dix ans à établir* (Ass. Lemme et Saine - 2004 - 133 pages).

**Danielle Porte** est maître de conférences à la Sorbonne, auteure de plusieurs ouvrages sur les religions antiques. Elle a écrit de nombreux articles sur les sites possibles d'Alésia et deux livres de référence sur le sujet : *Alésia, citadelle jurassienne - La colline où soufflait l'esprit - Cabédita - 2000 ; L'imposture Alésia - Carnot - 2004.*

On peut croire que l'expérience et le professionnalisme qui ressortent de ces brèves notices se retrouvent dans les travaux effectués sur le site du Jura.

**2° Présentation rapide de la méthode d'André Berthier** – Elle prend l'exact contre-pied de celle appliquée à Alise-Sainte-Reine. Au lieu de partir d'un site sur des apparences non vérifiées, elle part de tous les textes qui nous sont parvenus sur le sujet. Ils ne se limitent pas à César et leur nombre, leur variété et la qualité reconnue de certains permettent des recoupements historiques et géographiques très sûrs<sup>[1]</sup>. Cette méthode permet d'établir la liste des critères que doit obligatoirement présenter le site de l'Alésia antique. Elle a entre autres deux avantages : d'une part elle limite les risques de fausses pistes prises à partir d'éléments incomplets ; d'autre part elle évite que des informations négligées au départ ne réapparaissent par la suite, obligeant soit à des « arrangements » soit tout simplement à l'abandon du site retenu après des années de travail inutile. Ce sont justement les écueils rencontrés à Alise-Sainte-Reine.

Ajoutons que les travaux de M. René Potier sur les textes de César traitant du siège d'Alésia et ceux de M. André Berthier menés séparément se complètent parfaitement. Partant de l'analyse de toutes les questions liées à la traduction, M. René Potier apporte des éléments déterminants sur la stratégie des deux adversaires, le déroulement des opérations militaires, l'ordonnancement des retranchements et plus généralement sur les ressorts des différentes étapes du conflit. Inutile de préciser que ses traductions strictes ne sont pas « modifiée(s) sur certains points touchant à la compréhension du récit » comme celle de partisans d'Alise-Sainte-Reine déjà citée.

**3° La géographie et les données visibles sur le terrain** – A la suite de ses travaux sur les textes historiques et de ses recherches sur les cartes de l'I.G.N. M. André Berthier a découvert en 1962 (et présenté officiellement en 1964) un site correspondant aux critères établis. A environ 55 km au sud de Besançon et 30 km à l'est de Lons-le-Saulnier, le territoire des communes de CHAUX, CRANS et SYAM

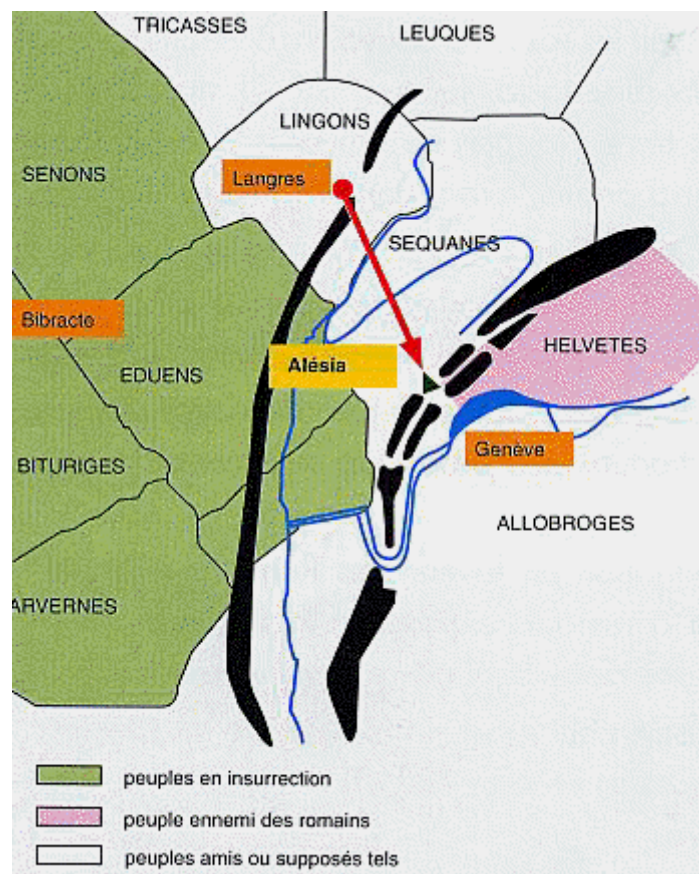
dans le JURA présente des indices nombreux qui peuvent, par leur nature, leur importance et leur cohérence avec les textes anciens, accréditer l'idée qu'il soit le site de l'Alésia antique.

a) *Les caractéristiques géographiques : un site conforme aux descriptions antiques* : au contraire d'Alise-Sainte-Reine, ce site présente des caractéristiques géographiques qui correspondent étroitement aux descriptions des lieux faites par les différents auteurs anciens ayant traité du siège d'Alésia. Le tableau de la page suivante (dont les critères sont identiques à celui de la page 13) résume la comparaison entre le site du Jura et ces éléments descriptifs. Les ressemblances sont évidentes et le site demandait à ce seul titre un examen plus précis (pour la comparaison des deux sites voir l'annexe V page 40).

<b>Géographie d'Alesia selon les textes</b>	<b>Géographie de Chauv, Crans, Syam</b>
A proximité de la Province Romaine	Sa porte d'entrée, Genève, est à 60 km
Barrant le passage et imposant un siège	La seule route passe au milieu même du site
A 15 km d'une plaine (1 <sup>er</sup> combat)	Identifiée, avec la butte où se joua la victoire
Sur une hauteur élevée	851 m – Domine les environs de 250 m à pic
Cernée à son pied même par deux rivières	2 rivières collées contre les parois de l'oppidum (forteresse)
Autour, des collines très rapprochées	Collines à 150, 250 m – Défilés
Des pentes abruptes	Paysage de petite montagne (le Jura)
Devant, une plaine de 4,5 km de long enclavée par des collines	Présente, avec toutes ses caractéristiques
Au Nord, une colline imposante. Vers le sommet un camp romain placé de façon décisive	Au Nord, une colline y est particulièrement remarquable et comporte des traces de puissants retranchements
Des escarpements escaladés par les Gaulois pour attaquer ce camp	Facilement identifiables
De formidables remparts jugés très anciens dès l'Antiquité	Six kilomètres de murs cyclopéens
Un périmètre de l'ordre de 15 km	Un périmètre de l'ordre de 15 km
Abritant en plus de ses habitants 90 000 hommes, 15 000 chevaux, du bétail, des provisions, des prés... Manœuvres possibles.	1 000 à 1 200 ha, des prés, une ville, une citadelle, des routes et des chemins pour circuler...
D'importantes ressources en eau	Nombreuses sources, eau abondante
Le relief naturel limite de beaucoup la dimension des retranchements romains.	Nombreuses crêtes quasi imprenables avec des retranchements de faible importance

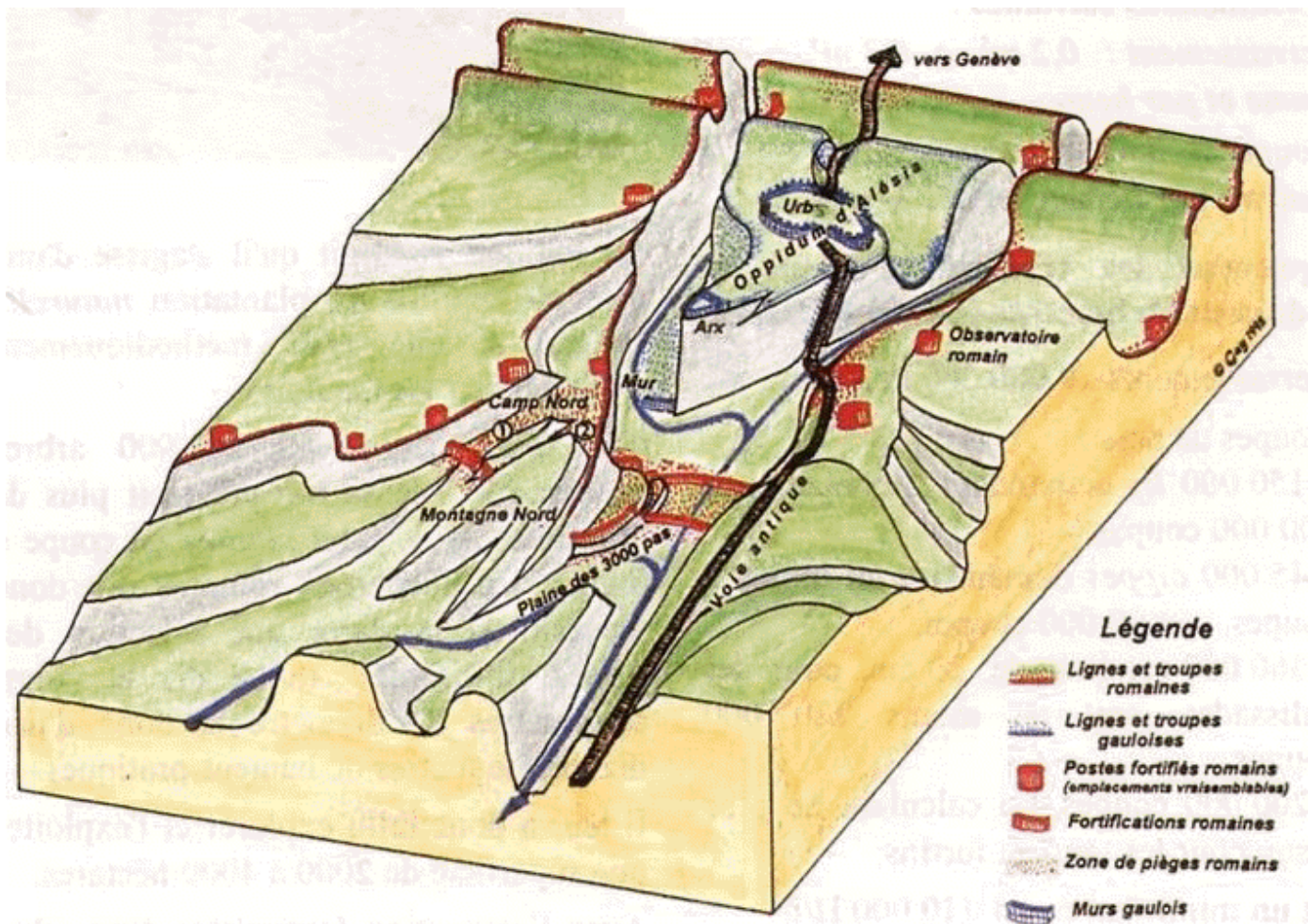
b) *Les caractéristiques militaires* :

- Aspects stratégiques : en retraite après Gergovie, César rejoint la partie de ses troupes qui revenait de Lutèce et attend le renfort de cavaliers germain, d'où, entre autres raisons, sa position au nord-est de la Gaule. Il veut en regagner le sud déjà romanisé (la Provincia) pour refaire ses forces. Pour l'atteindre, toutes les routes habituelles sont soit impraticables à une armée, soit en pays hostile chez les Helvètes, soit coupées par les Gaulois révoltés. La plus courte et la plus sûre, croit-il, passe par Genève, chez ses alliés Allobroges. Ce passage par le Jura traverse par son milieu la forteresse même de Chaux, Crans et Syam, ce qui obligera César, surpris, à en faire le siège.



Le parcours de César, de Langres à Genève.

- Les ouvrages militaires : le site présente de nombreuses traces très visibles de travaux de terrassement correspondant étroitement aux descriptions antiques des lieux et des combats : retranchements aux dimensions annoncées, bases de tours, plates-formes d'armes de jet (catapultes...), pièges contre les fantassins, camps retranchés aux endroits et dans les conditions indiquées par les textes etc<sup>[2]</sup>. **Voir le schéma ci-dessous (B. Gay - Le nord est en bas - Retranchements puissants en plaine, légers eu haut des défilés) et la carte en annexe VI.**



**PANORAMA de la bataille d'ALÉSIA**  
**Emplacement des forces gauloises et romaines**

c) *Les vestiges d'une métropole religieuse*<sup>[3]</sup> : Diodore de Sicile écrit que l'Alésia antique était la métropole religieuse de toute la Celtique et Plutarque qu'elle était défendue par des murs formidables :

Sur six km de tour, le site présente des restes importants de tels murs formés de pierres taillées de plus d'une tonne et tantôt hauts de plusieurs mètres, tantôt réduits à leurs fondations ;

De très nombreux lieux de culte celtes ont été mis en évidence.

d) *Commentaire sur les aspects géographiques et militaires du site du Jura* : des fouilles étaient nécessaires pour confirmer ou infirmer que ce site fût celui de l'Alésia antique. Seul ce procédé parfaitement classique, ordinaire en archéologie et pratiqué par A. Berthier pendant des dizaines d'années devait permettre de trancher. Il semblait que l'importance et des éléments déjà mis en évidence et de l'épisode



historique en cause justifiaient d'entreprendre cette vérification. Saisie de cette demande de fouille, la direction de l'archéologie la refusa. Il fallut les interventions personnelles de trois Ministres de la Culture, MM. Malraux, Michelet et Duhamel pour qu'enfin l'administration permette contre sa volonté l'exécution non de fouilles réelles mais de quelques sondages limités.

---

[1] Voir la liste de ces auteurs en annexe IV.

[2] A. Berthier, R. Potier, J. Bergier, D. Porte, ouvrages cités.

[3] D. Porte, Alésia, citadelle jurassienne, Cabedia, 2000

---

## Alesia

### CHAPITRE DEUXIÈME : Les travaux d'André Berthier, la localisation d'Alésia dans le Jura

#### II : Les résultats des quelques sondages autorisés<sup>[1]</sup>

---

Les recherches entreprises avec peu de moyens aboutirent pourtant à des résultats probants. Des objets significatifs furent trouvés à côté d'autres plus tardifs mais non contradictoires.

##### **1° Le produit des sondages évoquant l'Alesia antique -**

- Des restes d'équipement : des boucles de ceinturons et des ornements divers pouvant provenir de cuirasses ou autres équipements ;

- Des armes : des flèches au bout émoussé (choc), des pointes et des talons de lance, des armes lourdes de jet. Ces armes sont datées de l'époque de César. Elles sont gauloises et romaines. La bouterolle de glaive romain a été retrouvée là où, selon l'analyse du texte de César, eurent lieu les combats à l'épée ;

- Des clous romains : présents en très grande quantité, ces clous sont d'une part des clous de sandales romaines ; d'autre part d'innombrables clous forgés à tige carrée, romains eux aussi, qui étaient

probablement utilisés pour l'édification des palissades citées par César qui surmontaient des murs de pierre où les trous de fixation de leurs montants verticaux ont été retrouvés ;

- Une clef remarquable : cette clef romaine en fer et bronze a été datée exactement de la fin de la République Romaine, époque de la conquête de la Gaule, par trois centres spécialisés de Rouen, Naples et Milan agissant séparément ;

De la céramique : retrouvés en très grande quantité, des débris de céramique gauloise et romaine de diverses époques ont pu être datés. On remarque particulièrement des restes de poterie dont la fabrication cessa en -54, pendant la conquête romaine et deux ans avant Alésia. On ne saurait trouver meilleure indication de la date du site.

**2° Commentaires sur les sondages archéologiques du Jura** – Malgré la faiblesse des moyens permis, le résultat de ces quelques sondages est concluant. Il confirme que s'est produit là un événement militaire de grande ampleur. Sont désormais établis :

- La certitude de combats menés contre des Gaulois par des soldats romains nombreux au vu de l'étendue du site ;

- La concentration de la majorité des retranchements en des lieux précis et limités, le relief accidenté permettant d'organiser un siège avec les moyens limités de l'armée romaine ;

- La date de l'événement, premier siècle avant Jésus-Christ, époque de la conquête romaine. Cette datation n'est pas le reflet d'une tradition. Elle découle scientifiquement d'objets trouvés sur le site et datés par des spécialistes ;

- L'intérêt historique majeur du site, qui comporte les preuves d'une bataille importante livrée à l'époque de la conquête, en un lieu inconnu jusque-là et pouvant entraîner des conséquences historiques de niveau national.

---

[1] Les Annales d'Alésia - Ass. Lemme et Saine - 1984 - L'imposture Alésia, ouvrage cité.

---

## Alesia

### CHAPITRE DEUXIÈME : Les travaux d'André Berthier, la localisation d'Alésia dans le Jura

#### **III : Conclusion du chapitre deuxième - L'Alésia antique dans le Jura, l'aboutissement d'une méthode**

---

La géographie, des retranchements militaires toujours visibles, parfaitement identifiables et possédant les dimensions attendues, des éléments chronologiques indiscutables, une concordance parfaite avec le récit des combats, des murs cyclopéens, des lieux de culte celtes... tout ce qui est déjà établi laisse effectivement penser que nous sommes devant un site qui pourrait être celui de l'Alésia antique.

Pris isolément, chaque domaine étudié, géographique, militaire et religieux présente des ressemblances frappantes avec ce que nous en savons. Que ces trois types de caractéristiques se retrouvent ensemble dans un seul site lui donne une force encore plus probante.

Ce résultat s'obtient sans aucune sollicitation des textes, ce qui ne veut pas dire sans esprit critique. Mais les règles des langues anciennes sont respectées ; l'utilisation consciemment fautive de tournures rares est inconnue ; les traductions sont fidèles et il n'y a besoin d'aucune pseudo-histoire imaginaire pour détourner le sens des textes et les contraindre dans un sens ou un autre ; enfin aucun objet n'est caché et leur datation s'est faite au grand jour par consultation des meilleurs spécialistes.

Cette cohérence est l'aboutissement logique de la méthode suivie : réunir d'abord toutes les données disponibles, les valider, rechercher seulement après un site qui ressemble aux données retenues. Et ce site apparut à l'endroit où l'on s'y attendait le moins.

Dans le Jura, sur le territoire des communes de Chaux, Crans et Syam, à l'époque de la conquête romaine et dans un lieu semblable aux descriptions des textes anciens, des Gaulois et des Romains se sont affrontés sur des retranchements identiques à ceux décrits par César.

Voilà des faits, et seulement des faits, visibles et contrôlés, qui évoquent obligatoirement le siège de l'Alésia antique.

---

## Alesia

### CHAPITRE TROISIÈME : La recherche historique face à l'arbitraire

#### I : Les arguments de l'archéologie officielle contre le site du Jura

---

L'administration de l'archéologie est constante : depuis plus de quarante ans elle nie en bloc la validité des recherches menées dans le Jura et leurs résultats. La lettre officielle citée en annexe prétendait déjà imposer l'autorité des travaux de M. Michel Reddé pour arrêter toute recherche. Cette même lettre affirme que le site du Jura est définitivement réfuté dans une étude officielle dont elle donne la référence. A cela s'ajoutent d'autres arguments avancés par la direction de l'archéologie. Il convient d'apprécier la valeur scientifique de cet ensemble de critiques.

**1° La forme officielle de la réfutation** – La réfutation officielle se présente sous la forme de la lettre déjà citée[1] de la sous direction de l'archéologie qui contient le bref paragraphe suivant :

« Je me permets de vous renvoyer au volume consacré par Marie-Pierre Rothé au Jura dans la collection "Carte archéologique de la Gaule" (Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de la culture, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, diff. Fondation Maison des sciences de l'homme, 2000) qui réfute l'hypothèse de Syam-Chaux-des-Crotenay.»

Ce document, « la Carte Archéologique du Jura, » doit donc contenir tous les arguments décisifs de l'administration contre le site du Jura et ses raisons de ne pas y laisser effectuer de fouilles.

**2° Les arguments de la « Carte archéologique du Jura »** – Un document officiel de ce type a pour premier but de récapituler toutes les données archéologiques du département présenté. Sur le sujet qui nous intéresse il contient des éléments qui ont peu à voir avec les critères de la recherche scientifique.

a) *Attaques personnelles* : en guise de réfutation décisive du site du Jura, son auteur se livre d'abord à des attaques personnelles : dans un document de référence archéologique, le cas est exceptionnel. Il y

est pourtant exposé qu'André Berthier n'avait procédé à aucune étude et qu'il avait simplement fait « le portrait de sa commune et des ses environs.»

Cet argument est particulièrement irréfléchi. Les communes intéressées ont de fait les caractéristiques citées par les textes anciens. Ce n'est pas A. Berthier qui a fait « le portrait de sa commune et de ses environs,» ce sont César, Plutarque et quelques autres. Il a bien fallu que quelqu'un s'en aperçût et le démontrât puisqu'on voulait le réfuter. Mais comment s'en apercevoir et le démontrer sans faire l'étude des caractères transmis sur l'Alésia antique pour les comparer à différents sites ? Et finalement pourquoi réfuter une étude qui n'existerait pas ? La logique échappe totalement, l'esprit de la recherche aussi.

La même « étude » rapporte aussi que c'est seulement en 1977 que l'inventeur du site en fit officiellement le dépôt alors que l'idée était dans l'air depuis plusieurs années, façon de dire qu'il n'avait rien découvert et s'était contenté de s'approprier une idée qui appartenait à d'autres. En réalité c'est en 1964 que la déclaration officielle fut déposée à la surprise générale, tant ce site était inconnu avant.

Calomnie et erreur de raisonnement inattendues à ce niveau figurent donc dans un document officiel. Ce n'est pas une réfutation, c'est une faute contre la neutralité de l'administration. Ce n'est pas la seule dans ce document dit de référence.

b) *Dissimulation de résultats archéologiques* : des résultats archéologiques essentiels obtenus sur le site sont absents ou masqués.

- Le document parle de trouvailles datées de la fin de l'empire romain ou du Moyen Age et il y en a en effet ; mais il oublie de préciser celles datées de la conquête romaine : pas un commentaire par exemple sur la datation de l'époque de la conquête de la clef romaine ni sur celle de la céramique, pas un mot sur les implications et conséquences exceptionnelles de ces découvertes ;

- Omettre en toute connaissance de cause des données aussi importantes dans un document officiel qui devrait les recenser d'une part et d'autre part y critiquer vivement les recherches qui ont abouti à les découvrir est manifestement un illogisme dans la forme et sur le fond une faute.

c) *Une exposition tronquée* : ce fait n'est pas lié directement à la « Carte Archéologique du Jura.» Il est rappelé ici car il relève de la même intention non objective et non scientifique de présenter ou plutôt de ne pas présenter les traces romaines de l'époque de la conquête de la Gaule qu'on trouve dans le Jura.

Louis Abel Girardot, un érudit du Jura du XIX<sup>ème</sup> siècle fouilla près de Chaux un poste fortifié romain qu'il identifia et data de l'époque de la conquête. Il rédigea un mémoire sur le sujet qui nous est parvenu[2]. Il transmit les objets trouvés au musée de Lons le Saulnier.

Ce musée organisa récemment une exposition officielle consacrée à cet érudit. Non seulement aucun de ces objets ne fut montré mais cette recherche ne fut pas citée. Cette dissimulation d'un élément faisant évidemment partie du site du Jura est un acte de même nature que les omissions de la « Carte Archéologique du Jura.»

d) *Commentaire sur cette réfutation* : une réfutation devrait reprendre les aspects géographiques, militaires, culturels, les textes, le résultat complet des sondages et tous les éléments de datation pour en faire la critique scientifique impartiale, et non en choisir seulement des fragments :

- Au lieu de cela le document contient des attaques personnelles tantôt illogiques et tantôt calomnieuses. Il ne comporte pas une présentation complète des travaux. Dans un document de référence, ce sont plus que des insuffisances ;

- Qu'on y ajoute l'exposition tronquée des travaux de Louis Abel Girardot et il est évident que de tels manquements au niveau local ne peuvent être commis sans la certitude qu'ils ne seront pas sanctionnés par la hiérarchie, au contraire : Celle-ci utilise en effet ces pauvres initiatives comme prétendues preuves de l'inexistence du site du Jura.

Si dans un document de référence et une lettre officielle, l'administration de l'archéologie utilise des arguments de cette nature, c'est d'abord parce qu'elle ne peut en présenter d'autres ; c'est aussi parce qu'elle refuse tout débat sur le fond qui pourrait fragiliser ses positions.

D'autres déformations des aspects du site sont le fait des plus hauts responsables de l'archéologie eux-mêmes.

---

[1] Reproduite en annexe I.

[2] « Note sur le Plateau de Châtelneuf avant le Moyen-Age, » parue dans la collection « Matériaux pour l'Archéologie du Jura », imprimée à Lons-le-Saulnier en 1889.

---

## Alesia

### CHAPITRE TROISIÈME : La recherche historique face à l'arbitraire

#### II : La réfutation par l'erreur

---

C'est au titre de leurs fonctions officielles que des membres de l'administration ont eu recours à l'obstruction ou la négation de faits avérés pour entraver la recherche. Ainsi, malgré l'insistance des inventeurs du site, les dirigeants de l'archéologie s'y sont très rarement rendus. Quand ils l'ont fait, les conclusions qu'ils en ont tirées et qu'ils ont diffusées officiellement furent autant de contrevérités.

**1° Un fortin devenu moraine[1]** – Plutôt que de reconnaître qu'une enceinte close en pierre taillée, combinée avec un passage tranché dans la roche constitue un fortin équipé d'une chicane, M. Lucien Lerat, haut dirigeant de l'archéologie, soutint que c'était une moraine glacière. Devant cette trop évidente supercherie le ministre de l'époque le révoqua. Notons qu'en guise d'enquête archéologique M. Lerat avait passé une heure sur un site d'environ 1000 hectares.

**2° Une plaine et une colline effacées** – « Il manque un oppidum (colline fortifiée) et une plaine[2]. » Cette affirmation incompréhensible de M. Reddé est en contradiction formelle avec la réalité du site du Jura ; la colline cote 801 m et se dresse par endroits en falaise à pic de plus de 200 mètres ; la plaine à ses pieds mesure 4,5 km de long (dimension figurant trois fois dans César). Toutes les cartes de l'I.G.N. montrent ces reliefs. Il faut dire que M. Reddé n'a fait qu'une visite ultra rapide en un lieu où, sans guide, ce sont des jours qui sont nécessaires pour en saisir la nature.

**3° Le camp romain Nord** – L'échec de son assaut mit fin à la résistance gauloise, c'est dire son importance. Son implantation sur le site du Jura est « une absurdité topographique<sup>[3]</sup> » pour M. Reddé qui commet une première erreur en plaçant ce lieu-dit « la grange d'Aufferin » au bas d'une colline alors qu'il en est presque au sommet ; il domine un passage militairement essentiel, d'où son implantation ; il est à son tour légèrement dominé par le sommet de la colline et présente une pente. Comme l'écrivit César lui-même c'est un lieu pentu et malcommode pour un camp. Ajoutons qu'un

des points fortifiés de ce camp est justement la « moraine » évoquée plus haut et que c'est là également qu'ont été trouvées quantités de restes de combats datant le site de la période de la conquête. Tout établit donc la très haute probabilité de cet emplacement.

**4° Confusion dans les chiffres<sup>[4]</sup>** – César construisit deux retranchements dont il donne les dimensions ; l'un enfermait les Gaulois, l'autre entourait les assiégeants romains pour les protéger de l'arrivée de l'armée de secours gauloise. Commentant les traces de ces travaux relevées sur le site du Jura, M. Michel Reddé mélange les chiffres et prend ceux de l'enceinte extérieure pour ceux de l'enceinte intérieure. Il souligne les incohérences qu'il obtient ainsi. Une telle erreur est impossible pour qui connaît un peu le dossier. C'est une façon assez maladroite de contester l'évidence.

**5° Commentaire sur ces erreurs utilisées pour réfuter le site** – En niant l'existence d'une colline (et quelle colline) et d'une plaine déjà décrites en détail par César, M. Michel Reddé refait la géographie et réécrit l'histoire. En parlant « d'absurdité topographique » pour le camp Nord il change la hauteur de son emplacement, ignore le texte de César et néglige les résultats des sondages. Ce n'est plus de l'archéologie.

Rappelons que ces comportements sont le fait de deux responsables successifs de l'archéologie qui n'ont pas vraiment étudié le site sur place. Ils y ont tous deux passé quelques heures, sans se faire accompagner par ses inventeurs. En si peu de temps et au hasard de prairies, de bois et de taillis, sans guides qualifiés, ils ne se sont pas donné le minimum des moyens exigés par un site de plus de mille hectares. On ne comprend donc pas comment M. Michel Reddé peut accuser le site du Jura de « n'avoir pas d'archéologie<sup>[5]</sup>. » Non seulement il ne connaît pas les lieux mais c'est lui qui y interdit les fouilles, s'opposait aux sondages et nie leurs résultats : joli paradoxe, et honnête.

Les trois « réfutations » citées ici ne reculent ni devant la supercherie (la moraine), ni devant la négation des reliefs inscrits sur les cartes et dans le paysage (plaine et colline effacées, lieu-dit déplacé), ni devant l'omission des résultats des fouilles faites précisément à l'endroit critiqué. Supercherie avérée, négation des cartes officielles, omission des sondages... On a le droit de dire que la légèreté, la mauvaise foi et l'intention de nuire sont manifestes au plus haut niveau de l'administration de l'archéologie ; à ce point ce sont des fautes lourdes dont l'une a d'ailleurs entraîné la révocation de son auteur.

---

[1] D. Porte, *l'imposture Alésia*, pages 181 et 292.

[2] M. Reddé, *Alésia, la fin d'une querelle*, dans *l'Archéologue*, 67, 2003, 43-47

[3] Ibidem

[4] M. Reddé in *Les Dépêches* (Charles Thévenin 7/ 8 /04)

[5] M. Reddé, *Alésia...* opus cité, Paris, 2003, page 117.



---

## Alesia

### CHAPITRE TROISIÈME : La recherche historique face à l'arbitraire

#### **III : Conclusion du chapitre troisième - La réfutation du Jura, un impossible travail de Romains**

---

La réfutation du site du Jura par l'administration de l'archéologie devait être définitivement établie par les éléments contenus dans la « Carte archéologique du Jura. » En guise de réfutation ce document présente des attaques personnelles ou illogiques et n'expose pas la totalité des recherches d'André Berthier ni leurs résultats complets et leurs conséquences. Voilà le plus solide dossier que l'administration invoque contre le site du Jura. Il est vide.

Il était demandé un travail hors normes : comment réfuter des collines, des rivières, des plaines et des distances sur un terrain correspondant exactement aux textes ; comment nier des traces d'ouvrages militaires profondément marqués dans le paysage, des restes cyclopéens, des lieux de cultes ; comment ne pas tenir compte des armes, des tessons de poterie, de tous ces restes datés de l'époque de la conquête à côté il est vrai d'autres plus tardifs mais non contradictoires ?

On peut penser qu'avec les méthodes que l'administration a employées pour se renseigner, il lui était difficile de faire mieux. Un de ses dirigeants a le front de soutenir à son Ministre qu'un fort romain est une moraine, un autre mène son enquête archéologique en quelques heures passées dans les broussailles, un troisième de moindre rang s'illustrera en se faisant guider par l'aubergiste du village... On doute de l'esprit scientifique ainsi démontré. Ce n'est pas en dénaturant les caractères d'un site, l'implantation de ses ouvrages militaires et le résultat des sondages qu'on peut en changer le témoignage.

Dans tous les sens du terme, c'est à un impossible travail de Romains que l'administration de l'archéologie devrait s'attaquer pour réfuter tout ce qui est inscrit sur plus de mille hectares dans le paysage des trois communes.

Il n'y a rien dans la « Carte Archéologique du Jura, » pas même le début d'une analyse faite de bonne

foi. Il serait infiniment plus scientifique (et plus honorable) de laisser à des discussions techniques ouvertes et à de véritables fouilles le soin de trancher.

## *Alesia*

### Conclusion générale

#### **Protection de la recherche ou protection d'intérêts ?**

Toute personne qui découvre le double dossier archéologique d'Alise-Sainte-Reine et de Chaux, Crans et Syam ne peut échapper à un moment de grand étonnement. Ce qui surprend le plus ce n'est pas que soit apparu un site jusque là totalement inconnu. Ce qui surprend c'est que le site officiel connu de tous puisse être à ce point fragile. Il est pourtant présenté comme mettant fin à toute controverse et le site du Jura est de son côté tout aussi officiellement réfuté. Douter de ces affirmations semblait impossible.

De loin l'édifice est solide et même harmonieux. Rien ne manque, ni les moyens financiers (six ans de fouilles intensives), ni l'autorité des savants, ni l'érudition, ni le soutien des institutions et de livres innombrables, histoires, encyclopédies, guides touristiques... Tous les arguments possibles se croisent et se répondent. Leur masse est impressionnante.

De près, tout change : une géographie incohérente ; une datation imposée sans preuves ; des

vestiges militaires de plusieurs âges, confus, incertains, reconnus pour tels et cependant adoptés sans réserve ; des armes compromettantes ; des monnaies suspectes ; des poteries disparues ; des camps romains absurdes dont l'un est déplacé et sape la légitimité du résultat des fouilles ; des textes arrangés ; des fraudes ; une érudition corrompue par une logique partisane dont les démonstrations dévoyées fuient l'analyse et finalement un entassement de fables indignes de l'esprit de la recherche, voilà les assises de la thèse officielle.

Ses partisans n'en débattent au grand jour qu'exceptionnellement. Ils préfèrent nier les faits ou recourir à des moyens chancelants (le principe d'autorité), frauduleux (la « réfutation » du site jurassien), parfois risibles (s'en remettre au savoir archéologique d'un aubergiste de village, cacher les armes, truquer ses propres textes...).

D'autres procédés sont encore moins heureux : tirer une conclusion opposée à ses prémisses, tracer des plans sans rapport avec les chiffres annoncés, présenter comme quantités équivalentes quelques rares objets et plusieurs centaines d'autres, glisser des calomnies dans un rapport officiel, présenter faussement les résultats de sondages archéologiques, inventer une moraine, nier des reliefs, truquer la description d'un site et des chiffres, blâmer le nombre restreint de témoignages archéologiques d'un lieu où l'on interdit soi-même les fouilles<sup>[1]</sup>... Faut-il l'écrire ? Cette duplicité déployée pour imposer ses propres vues touche de façon gênante à la morale personnelle.

Cet enchaînement fatal provient de l'absence avant toute localisation d'une analyse objective et complète des données disponibles. C'est la maladie congénitale d'Alise-Sainte-Reine. Elle est sans remède.

Dès l'origine la question a été prise à l'envers. Napoléon III tenait un nom, un lieu et des traces de retranchements. Cela suffisait. Les textes autres que ceux de César (et encore), latins, grecs, byzantins, leur recoupement, leur critique, leurs apports stratégiques et historiques, tout fut négligé. Très vite des érudits de l'époque ont élevé des objections imprévues auxquelles il fallut répondre plus ou moins bien. Le temps passa, les responsables d'Alise-Sainte-Reine se succédèrent, chacun l'élève du précédent, chacun apportant sa pierre à la défense de celui qu'il espérait remplacer. Cette généalogie universitaire ordinaire interdit mécaniquement certaines libertés de pensée et toute remise en cause. Alise-Sainte-Reine se doit d'être Alésia de façon évidente et depuis si longtemps qu'une petite erreur ici, une facilité là, un peu ou même beaucoup d'imagination ailleurs, un rien de jonglerie avec les manuscrits, tout cela pris cas par cas reste explicable même si chez un chercheur ce n'est pas vénial. Chaque effort tenté pour rester dans la ligne relève, dans son parti pris même, d'une innocence compréhensible, classique dans toute recherche un peu figée.

C'est l'ensemble qui inquiète, cette addition finalement spectaculaire de glissements, tous dans le

même sens, qui aboutissent à donner l'impression d'un montage sinon voulu du moins toléré. Peut-être même est-il sciemment renforcé quand par exemple on tire des conclusions illogiques de faits établis ou quand on falsifie la description des lieux.

Imaginons la situation inverse. Imaginons que d'obscurs chercheurs affirment avoir découvert un site archéologique majeur ; imaginons qu'ils le soutiennent en frelatant des traductions, en niant des témoignages, en cachant des objets, en niant les cartes géographiques, en fraudant sur la présentation des résultats, en mentant effrontément sur les faits gênants, en inventant des fables pataudes et en bâclant la datation... Quel tollé des institutions et de leurs dirigeants ! Les plus modérés parleraient de bouffonnerie et d'aveuglement, les autres d'escroquerie : et à Alise-Sainte-Reine il n'y aurait rien à redire ?

Le site du Jura se présente sans aucun de ces artifices. Les sondages archéologiques y sont rares (puisque interdits) mais datés dans les règles. On parcourt les positions textes en main, reconnaissant à chaque instant les lieux décrits, les retranchements, les manœuvres ; on constate la nécessité pour César d'en faire le siège et les chances des Gaulois de l'emporter. On comprend enfin la phrase de Plutarque : « Le danger que courut César est supérieur à tout ce qu'on peut dire<sup>[2]</sup>, » alors qu'à Alise-Sainte-Reine la partie aurait été gagnée d'avance pour les Romains tant le site aurait offert peu de ressources aux Gaulois assiégés.

Les responsables de l'archéologie ne sont ni incompetents ni aveugles. Ils savent que la discussion au grand jour et des fouilles générales les confondraient presque à coup sûr : s'ils n'en étaient pas convaincus, eux aussi souhaiteraient ces confrontations scientifiques pour éliminer enfin une hypothèse qui les irrite. Or ils s'y opposent par tous les moyens.

Peut-être n'y a-t-il pas que le poids des institutions et de leurs habitudes. Dans les domaines de l'histoire et de l'archéologie l'administration ne vit pas dans un monde clos. Ces sujets intéressent le grand public. Des livres sur Alésia écrits par une sommité commentant ses propres travaux se vendent assez bien et finissent d'asseoir une réputation. Existe-t-il alors un risque d'autosuggestion ? Celle-ci pourrait expliquer au moins pour partie la série des déformations relevées contraires à toutes les règles déontologiques et qui touchent aux points essentiels du dossier.

Il faut rappeler un manquement supplémentaire à cette autre règle qui s'impose en toute priorité à l'archéologie : la protection des sites. Sur celui du Jura rien n'est fait. Que le passage d'une conduite révèle en plein champ des pièges romains n'entraîne aucune réaction ; qu'un chenil s'installe dans un fort en y commettant des dégâts irréversibles et c'est le maire, seul, qui doit user de son influence pour l'arrêter ; que des chemins extrêmement anciens et liés au site militaire disparaissent peu à peu du terrain et des cartes n'émeut aucune autorité ; que des travaux qui arasent des vestiges divers soient parfaitement possibles et autorisés en l'absence de

toute protection, c'est normal. Aucune mesure de protection n'a jamais été prise, sinon sur place l'intervention des défenseurs du site sans autre moyen que la persuasion. Depuis des siècles, la sauvegarde du site n'est due qu'à son isolement mais celui-ci est de moins en moins réel. Laisserait-on perdre ce patrimoine sans l'étudier ?

Finalement la question qui se pose n'est donc pas de savoir si des fouilles dans le Jura ou une discussion ouverte à propos de ce site nuirait à Alise-Sainte-Reine, ni si dans ce cas s'effondreraient des hypothèses mal assises, sans parler de la justification des dépenses engagées à Alise-Sainte-Reine dans des travaux réfutés alors sans appel. La question n'est pas non plus de prouver à tout prix que l'Alésia antique soit dans le Jura.

La question est de savoir si l'administration de l'archéologie agit dans l'intérêt de la recherche et si, pour protéger les intérêts de toutes natures de ses dirigeants, une découverte de cette ampleur, quelle qu'elle soit, peut être soustraite à notre patrimoine historique.

---

[1] Cf les paragraphes b) et c), 2, section III, chapitre premier ; section II, chapitre troisième, *Alesia*.

---

## *Alesia*

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

---

#### **I : Lettre adressée à Mme Danielle Porte, présidente de l'AAB-ceadj**

---

Michèle Monnier

Direction de l'architecture et du patrimoine ;  
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie,  
de l'inventaire et du système d'information

Mission Archéologie / Archives intermédiaires et documentation  
182 rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

21 juin 2006

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de la sous direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information sur la thèse de MM. André Berthier et Jacques Berger, relayée par l'association ALESIA, sur la localisation du site d'Alésia à Syam-Chaux-des-Crotenay dans le Jura.

Je me permets de vous renvoyer au volume consacré par Marie-Pierre Rothé au Jura dans la collection "Carte archéologique de la Gaule" (Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de la culture, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, diff. Fondation Maison des sciences de l'homme, 2001) qui réfute l'hypothèse de Syam-Chaux-des-Crotenay.

Les travaux de M. Michel Reddé à Alise-Sainte-Reine ont mis un terme à ce débat ancien parmi les archéologues et historiens de la Gaule

romaine.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

---

## Alesia

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

---

#### II : La désignation d'Alise-Sainte-Reine dans les documents du Moyen Age

---

Aucun texte antérieur à l'époque du moine Eric d'Auxerre (IX<sup>ème</sup> siècle ap. J. C.) ne désigne Alise-Sainte-Reine sous le nom d'Alésia. Les graphies postérieures sont les suivantes :

<b>Eric d'Auxerre</b>	864	Alesia dans le poème à S <sup>te</sup> Reine.
<b>Abbé de Flavigny</b>	864	Alesia dans l'acte de transfert du corps de S <sup>te</sup> Reine d'Alise à Flavigny (à relier au poème ci-dessus)
<b>Eric d'Auxerre</b>	Après 868	Alisia dans les Miracles de S <sup>t</sup> Germain
<b>Les Actes de S<sup>te</sup> Reine</b>	890	Deux manuscrits donnent Alesia, deux Alisia, un Alesia surchargé et <u>corrigé</u> en deux endroits en Alisia.
<b>Manuscrits de la Vie de S<sup>t</sup> Germain</b>	Du IX <sup>o</sup> au XIV <sup>o</sup>	Présence des deux radicaux Alis et Ales.
<b>Autres graphies attestés</b>	1148	Alisie
	1148	Alisia
	1201	Alizia
	1202	De Alisia - apud Alisiam
	1209	De Alizia
	Jusqu'en 1309	Alisia, Aliziae, Alisia, Alize, Alysia, Alisia, Alize
	En 1309	Alesya

L'intérêt de ce tableau est de montrer qu'en fondant une démonstration sur la graphie « Alesia » apparue 900 ans après le siège dans un poème de 864 on est loin d'avancer un argument certain pour déterminer le nom originel d'Alise-Sainte-Reine. D'abord, l'auteur qui utilise le premier la graphie « Alésia » revient à « Alisia » dans une œuvre postérieure à 868 ; ensuite, les graphies attestées jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle montrent une utilisation courante de la graphie « Alisia.» La traduction par Alésia de

toutes ces Alisia dûment répertoriées est une interprétation sans bases statistique ni scientifique certaines, au contraire. Même sans tenir compte des règles de la linguistique latine c'est une interprétation qui a toutes chances d'être erronée.

---

## Alesia

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

---

#### III : Quelques anomalies archéologiques et militaires d'Alise-Sainte-Reine

---

- Rappel : Sur 500 m de fossés, les fouilles napoléoniennes révélèrent des centaines et des centaines d'objets. La fouille récente de kilomètres de fossés supplémentaires ne révéla pratiquement rien. Ce regroupement massif et ces étendues vides sont inexplicables, ou trop ;
- Certains des fossés font 30 cm de profondeur et ne pouvaient donc pas être militaires ;
- Aucun fossé n'est à l'endroit voulu, presque aucun n'a les dimensions ni la structure dites et le grand fossé obligatoire face à l'oppidum est placé de façon à ne pouvoir jouer aucun rôle ;
- Les pièges qui devraient avoir été creusés devant les deux premiers fossés ont été retrouvés entre eux ;
- Les fortins (castella) suppléant au début la contrevallation en cours de construction sont derrière elle et non devant ;
- 15 000 cavalier gaulois traversent les lignes romaines sans être vus, exactement là où les légionnaires veillent et travaillent jour et nuit ;
- Aucun camp n'a été retrouvé dans la plaine, hormis trois postérieurs à -52 et de plus situés hors des lignes ;
- L'emplacement du camp de César est « supposé » sans aucun élément de preuves tandis que la position choisie pour celui de Vercingétorix est contradictoire avec les manœuvres imaginées sur place ;
- Les camps romains des collines sont installés en dehors de la circonvallation ; leur isolement en rend la défense impossible ;
- La taille des camps romains (de 36 ares à 9 ha) est partout insuffisante, voire ridicule en face des 45 ha qu'exige normalement un camp de deux légions ;
- Lors de la dernière bataille de cavalerie « aucun acte de bravoure ou de lâcheté ne pouvait rester ignoré de ceux (Gaulois et Romains) qui regardaient depuis les camps supérieurs[1]. » Ces combats sont placés à 2,5 km des emplacements imaginés pour ces camps, bien trop loin pour cela ;
- Pour dissimuler son mouvement aux Romains, l'approche du contingent gaulois avant la dernière attaque doit se faire derrière une colline et au nord : c'est une plaine qui est à cet endroit ;
- Les Gaulois renoncent à attaquer les imprenables fortifications de plaine... et pourtant ils doivent obligatoirement les franchir pour participer aux derniers combats ;
- L'apport scientifique ( ? ) d'un haut responsable à l'explication de la mystérieuse présence de la coupe en argent est le suivant : « Puisque des armes ont été retrouvées avec elle, elle a dû être perdue par un combattant du rang qui n'a pas voulu la laisser au cantonnement ; il a dû tomber là lors des combats, nous ignorerons à jamais si c'était un légionnaire qui a donné sa vie pour la grandeur de Rome ou un guerrier gaulois tombé pour défendre la liberté de sa patrie<sup>[2]</sup>. » Brillante idée d'universitaire (qui explique de la même façon les monnaies retrouvées

en tas) que de partir à l'assaut avec son pactole (assez volumineux, 12 x 20 cm) à la ceinture... Cette jolie fable, bien dans l'esprit inventif du petit monde intellectuel d'Alise, pâtit lourdement de l'aveu piteux fait depuis qu'on ne s'est pas battu là (Cf page 15, § 2). Qui l'apporta alors, et quand ?

[1] César, B.G. 7, 80, 4-5.

[2] Le Gall, *Alésia, archéologie et histoire*, p. 66.

## Alesia

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

#### **IV : Les auteurs anciens et Alésia**

<b>Polybe</b>	202-120 av. J.C.	Historien grec antérieur à la guerre des Gaules. Son œuvre contient de nombreuses données qui en éclairent les aspects militaires.
<b>César</b>	100-44 av. J.C.	Stratège, homme politique et écrivain Romain. Conquérant de la Gaule. Auteur de la Guerre des Gaules
<b>Tite Live</b>	59 av. J. C.-16 ap.	Historien latin du siècle d'Auguste
<b>Pline l'Ancien</b>	23-79 ap. J. C.	Historien et « encyclopédiste » latin
<b>Plutarque</b>	50-125 ap. J. C.	Moraliste et historien grec à la documentation extrêmement détaillée. Ses biographies forment la meilleure source sur la vie des grands hommes grecs et romains, dont Jules César.
<b>Strabon</b>	1 <sup>er</sup> siècle ap. J. C.	Géographe grec
<b>Diodore de Sicile</b>	1 <sup>er</sup> siècle ap. J. C.	Historien grec. Sa Guerre des Gaules est perdue.
<b>Florus</b>	1 <sup>er</sup> siècle ap. J. C.	Historien Latin, son œuvre résume celle de Tite Live
<b>Tacite</b>	55-125 ap. J. C.	Historien Latin réputé entre autres pour la qualité de ses sources.
<b>Dion Cassius</b>	155-235 ap. J. C.	Historien Grec considéré comme particulièrement bien documenté et précis.
<b>Planude</b>	1260 - 1310	Humaniste Byzantin



---

## Alesia

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

---

#### **V : Comparaison entre la description de l'Alésia antique, le site d'Alise-Sainte-Reine et celui de Chaux, Crans, Syam**

---

Géographie d'Alesia selon les textes	Géographie d'Alise Sainte Reine	Géographie de Chaux, Crans, Syam
A proximité de la Province Romaine	A plus de 250 km	Sa porte d'entrée, Genève, est à 60 km
Barrant le passage et imposant un siège	Aisément évitable, aucun obstacle autour	La seule route passe au milieu même du site
A une ½ étape d'une plaine (1 <sup>er</sup> combat)	A 60 km d'une plaine, donc bien trop éloignée	Identifiée, avec la butte où se joua la victoire
Sur une hauteur élevée	S'élève au maximum de 150 m	851 m - Domine les environs de 250 m à pic
Cernée à son pied même par deux rivières	A distance, deux ruisseaux et une rivière	2 rivières collées contre les parois de l'oppidum (forteresse)
Autour, des collines très rapprochées	Collines les plus proches à 1,5 km	Collines à 150, 250 m - Défilés
Des pentes abruptes	Une pente uniformément douce	Paysage de petite montagne (le Jura)
Devant, une plaine de 4,5 km de long enclavée par des collines	Partout une vaste plaine nullement enclavée	Présente, avec toutes ses caractéristiques
Au Nord, une colline imposante. Vers le sommet un camp romain placé de façon décisive	Au Nord une plaine où monnaies et armes devaient prouver la présence d'un camp romain qui pourtant ne peut être qu'en hauteur	Au Nord, une colline y est particulièrement remarquable et comporte des traces de puissants retranchements
Des escarpements escaladés par	Aucun escarpement à escalader, et	Facilement identifiables

les Gaulois pour attaquer ce camp	pourquoi escalader si le camp est en plaine ?	
De formidables remparts jugés très anciens dès l'Antiquité.	Un mur fortifié gaulois au mieux antérieur de peu à -52, donc récent pour l'époque.	Six kilomètres de murs cyclopéens
Un périmètre de l'ordre de 15 km	Un périmètre de 7 à 8 km	Un périmètre de l'ordre de 15 km
Abritant en plus de ses habitants 90 000 hommes, 15 000 chevaux, du bétail, des provisions, des prés... Manœuvres possibles.	Abritant au mieux 40 000 hommes sans approvisionnements et ne pouvant aucunement manœuvrer (entassement).	1 000 à 1 200 ha, des prés, une ville, une citadelle, des routes et des chemins pour circuler...
D'importantes ressources en eau	1 source, ruisseaux tenus par les Romains	Nombreuses sources, eau abondante
Le relief naturel accentué limite de beaucoup la dimension des retranchements romains	Le sol plat devant être entièrement enclos les travaux sont incompatibles avec les effectifs	Nombreuses crêtes quasi imprenables avec des retranchements de faible importance

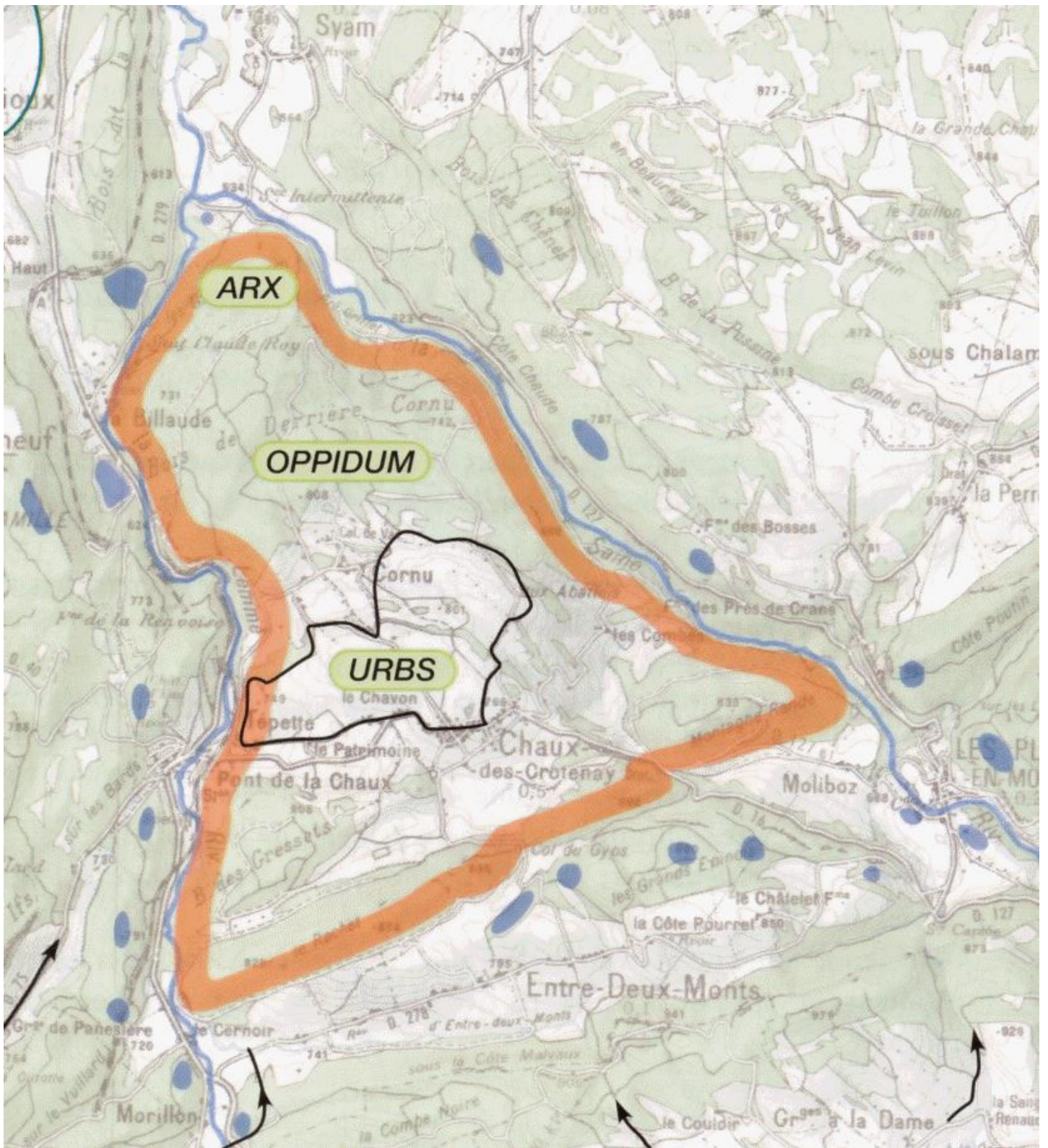
## Alesia

### CHAPITRE QUATRIÈME : Annexes

#### **VI : L'implantation du site d'Alésia dans le Jura sur le territoire des communes de Chaux, Crans et Syam (par Jacques Berger)**

- L'ensemble de la forteresse gauloise, auquel César attribue le nom latin d'oppidum est matérialisé par le trait orange qui suit les sommets de pentes abruptes ;
- La ville proprement dite, appelée Urbs par César (la ville en latin) est matérialisée par le trait noir qui suit les restes des murs cyclopéens (6 km) ;
- La citadelle, appelée Arx par César (la citadelle en latin), est au nord de la forteresse et domine à-pic la plaine et ses puissantes fortifications romaines (non représentées ici) ;
- Les deux rivières (la Lemme à l'ouest, la Saine à l'est) forment des défilés interdisant et le passage et l'assaut ;
- La voie antique passé à travers l'Oppidum et l'Urbs (aucune autre voie n'existe à l'époque). Il faut obligatoirement assiéger et prendre la forteresse pour passer ;
- Les points fortifiés romains disséminés autour de la forteresse sont matérialisés en bleu. Ils renforcent de place en place les fortifications légères qui suivent les sommets du côté des défilés opposé à la forteresse gauloise. Comme beaucoup d'autres, aucune de ces caractéristiques données par les auteurs

de l'Antiquité et soulignées ici ne se retrouve à Alise-Sainte-Reine.



L'emplacement d'Alesia, selon Jacques Berger.